UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Analyse comparative des éléctions communales de 2005 et de 2010 dans les communes Mukike et Mugongo-Manga

Hakizimana, Audace; Sous la direction de : Professeur Oscar Toyi

2018

UB, Faculté des lettres et sciences humaines

https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1374

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

ANALYSE COMPARATIVE DES ELECTIONS COMMUNALES DE 2005 ET DE 2010 DANS LES COMMUNES MUKIKE ET MUGONGO-MANGA

Par

HAKIZIMANA Audace

Sous la direction de :

Professeur Oscar TOYI

Mémoire présenté et défendu en vue de l'obtention du Diplôme de Licence en Histoire.

Option : Science politique

Bujumbura, Avril 2018

REMERCIEMENTS

Si ce travail vient de voir le jour, c'est grâce à de nombreux et d'efficace concours. Il est évident alors d'exprimer nos vifs et sincères remerciements à tous ceux qui ont apporté leur soutien dans sa réalisation. J'exprime surtout ma gratitude au Dr. Oscar TOYI qui a accepté de me diriger malgré ses multiples agendas toujours chargés. Sa rigueur surtout scientifique et ses multiples conseils nous ont été d'une importance capitale. Qu'il trouve ici un sentiment de profonde reconnaissance.

Je ne saurais manquer aussi d'exprimer ma reconnaissance à tous les éducateurs qui ont ménagé tous leurs efforts pour ma personnalité, de l'école Primaire, Secondaire et à l'Université. Mes remerciements vont également aux membres du jury pour avoir accepté de lire et de corriger ce mémoire, et du coup, participé à sa perfection.

Je remercie également la famille SINDAYIGAYA Méthode et Anschaire NIKOYAGIZE qui m'ont hébergé dès les premières années de ma formation universitaire. Que ces familles se sentent fières de l'aboutissement de ce travail.

Je remercie aussi, la famille NIYONKURU Jean de Dieu de nous avoir donné des conseils dans la rédaction de ce travail. Je n'oublie pas la contribution combien importante de mes informateurs. Je remercie aussi les personnes qui m'ont aidé à distribuer et à récolter mon questionnaire d'enquête. Qu'ils reçoivent les sentiments de ma reconnaissance. Je ne peux pas terminer ce propos sans témoigner ma profonde gratitude à mes parents de m'avoir montré l'importance de l'école source de l'intelligence.

En fin, je remercie tous ceux qui, de près ou de loin ont apporté leur pierre à la construction de mon identité.

HAKIZIMANA Audace

TABLE DES MATIERES

DEDICACE i

REMERCIEMENTS ii

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS iii

LISTE DES TABLEAUX v

Résumé vi

TABLE DES MATIERES vii

0. Introduction 1

1. Choix et intérêt du sujet 2

2. Problématique 3

3. Délimitation du sujet 3

4. Hypothèse 4

5. Méthodologie 4

6. Articulation du sujet 5

CHAPITRE I: CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE 6

I.1. Les concepts fondamentaux 6

A. Notion d'élections 7

1 Définitions 7

2. L'éligibilité 12

3. L'inéligibilité 12

B. Notion de démocratie 12

1. La démocratie directe 13

2. La démocratie représentative 13

3. La démocratie semi-directe et la démocratie semi-représentative 14

a. La démocratie semi-directe 14

b. La démocratie semi-représentative 14

c. Les modes de Scrutin 14

1. Le scrutin à la pluralité des voix (tour unique) 15

2. Le scrutin majoritaire 16

3. Le scrutin proportionnel ou la représentation proportionnelle 17

I.2. Comportements électoraux et leurs modèles d'analyse 17

A. Approche déterministe 18

1. Le modèle contextuel ou écologique 18

2. Modèle de géographie humaine 18

3. Les déterminismes sociaux 19

4. Le modèle psycho-politique 19

B. Approche par les choix individuels ou approche stratégique 20

1. Vote sur enjeux 20

2. Le vote stratégique 21

3. L'électeur rationnel 21

CHAPITRE II. ANALYSE DES RESULTATS DES ELECTIONS DANS LES COMMUNES MUKIKE ET A MUGONGO-MANGA DE 2005 A 2010 23

II.A. Les communes Mukike et Mugongo- Manga face aux crises socio-politiques du Burundi 23

1. Les causes socio-politiques 23

a. La faiblesse du pouvoir monarchique et l'avènement de la première République 23

b. Les causes immédiates de la crise d'octobre 1993 26

2. La crise de 1993 dans les communes de Mukike et Mugongo-Manga 27

3. Difficultés de la commune Mukike pour l'hébergement des déplacés 28

4. Les affrontements de la population des communes Mukike et Mugongo-Manga 28

5. Une approche de réconciliation et de résolution des effets de la crise entre les communes Mukike, Mugongo-Manga et Mutambu 29

II.B. Organisation et le déroulement des élections en commune Mukike et Mugongo-Manga en 2005 et 2010 30

II.B.1. Organisation des élections en communes Mukike et Mugongo-Manga en 2005 30

II.B.1.1. La publication du calendrier électoral de 2005 en communes Mukike et 31

II.B.1.2. La campagne électorale pour les conseillers communaux en communes Mukike..... 32

II.B.1.3. Le scrutin en communes Mukike et Mugongo-Manga..... 34

II.B.2. Déroulement des élections en communes Mukike et Mugongo-Manga 36

II.B.2.1. Le jour du scrutin 36

II.B.2.2. Le comportement des intervenants en communes Mukike et Mugongo-Manga 36

a. Les partis politiques..... 36

b. L`administration..... 36

c. Les agents électoraux..... 37

d. Les électeurs..... 37

e. Les mandataires 37

f. Les observateurs..... 38

g. Les forces de l`ordre..... 38

h. Le rôle des medias..... 38

II.B.3. Le comptage des voix..... 39

II.C. Les élections communales de 2010 en communes Mukike et Mugongo-Manga 41

a. Genèse des élections de 2010..... 41

b. Contexte sociopolitique 41

c. Les péripéties de l`enrôlement électoral 43

d. L`organisation des élections communales de 2010 en communes Mukike et Mugongo-Manga..... 44

1. Code électoral de 2009 44

2. Loi communale de 2010 45

3. Distribution des cartes d`identité..... 46

4. L`enrôlement des électeurs 46

5. Le calendrier électoral de 2010..... 48

6. La campagne pour l`élection communale de 2010..... 49

II.D. Opérations électorales 49
II.D.1. Dispositif à l'ouverture du scrutin 49
II.D.1.1. Le démarrage du scrutin 49
II.D.1.2. Sécurité et emplacement des forces de l'ordre 50
II.E. Déroulement du scrutin 50
II.E.1. Action de propagande et agitation 50
II.E.1.1. Agitation, tension ou querelle 50
II.E.2. Activités de campagne aux bureaux de vote 51
II.E.3. Affiches et autres matériels de propagande 51
II.E.4. Présence des personnes non autorisées 52
II.E.5. Plusieurs personnes dans un isoloir 52
II.E.6. Tentative de pression ou d'intimidation 52
II.F. Attitudes des intervenants 53
II.G. Le processus de dépouillement 53
II.H. Les résultats 53
CHAPITRE III : ANALYSE DES DETERMINANTS DU VOTE AU COURS DES DEUX ELECTIONS DANS LES COMMUNES MUKIKE ET MUGONGO-MANGA 57
III.1. Contexte sociopolitique 57
III.2. Les motivations de l'électorat au cours des deux élections 58
III.2.1. Les intérêts des acteurs. 58
III.2.2. Les intérêts des groupes 59
III.2.3. Les enjeux régionaux 61
III.3. Les facteurs explicatifs du vote en communes Mukike et Mugongo-Manga 62
III.3.1. Le facteur ethnique 62
III.3.2. L'identification partisane 63
III.3. 3. La personnalité du candidat 64
III.4. Forces et faiblesses au cours de deux élections 65

III.4.1. Forces 66

III.4.2. Faiblesses 66

a. Information insuffisante de la population 66

b. L'incompréhension du phénomène électoral par la population. 67

III.5. Opinions sur les élections communales de 2005 et de 2010. 68

III.5.1. Comparaison de ces deux élections communales après les résultats. 68

III.5.2. Les particularités des élections communales de 2010 par rapport à celles de 2005 70

III.5.3. Sentiments face aux résultats de l'élection communale de 2010 71

III.6. Les effets de la contestation de l'élection communale de 2010 72

III.6.1 Retrait des candidatures à l'élection présidentielle 72

III.6.2. Une élection des administrateurs communaux bloquée 72

III.6. 3. Dissidence au sein des partis politiques : les mobilités et transferts des élus d'un parti à l'autre 73

III.6.4. Les effets sociaux 74

CONCLUSION GENERALE 76

BIBLIOGRAPHIE 78

ANNEXES 81

0. Introduction

La colonisation a fait que le peuple des pays sous développés se voit imposer des nouvelles stratégies de gouverner comme inconvénient c'est le déséquilibre entre les réalités traditionnelles et la modernité.

Selon Norbert Elias, « *Si l'Occident est parvenu à adopter des modèles pacifiques d'accession au pouvoir cela est le résultat d'une longue évolution historique*[1] ».

Le discours de François MITTERAND président français à La Baule pour ce qui est en rapport avec une « doctrine »sur la démocratisation en Afrique ainsi que les conditionnalités des « aides »des institutions financières internationales tels que le FMI et la Banque Mondiale s'observent comme un retrait du soutien qui jadis était « concédé »aux dirigeants autoritaires.

Economiquement pauvres, les hommes politiques africains n'avaient pas d'autres choix pour se soustraire au référentiel politique Occidental et construire leurs nations selon une démocratie basée sur les réalités africaines.

Au Burundi, comme partout ailleurs surtout en Afrique sub-saharienne, ces conditionnalités des « aides » ont fait que l'année 1990 marque un grand changement. La plupart des Etats africains ont procédé à l'instauration des systèmes de règles multipartistes ou destinés à conduire au multipartisme que Jean – François BAYART qualifie de décompression autoritaire.[2]

C'est dans ce cadre qu'un référendum sur la Charte de l'Unité nationale et celui de la constitution furent organisés successivement en février 1991 et en mars 1992 .Tout cela va nous diriger vers l'élection présidentielle du 1er juin 1993 considérée par les hommes politiques burundais et la Communauté Internationale comme démocratique et qui va mettre au pouvoir le candidat du FRODEBU Melchior NDADAYE .Malheureusement, ce courant démocratique qui a engendré la perte de légitimité de l'ancien système à parti unique n'a pas duré .Cela s'explique par l'assassinat du premier président burundais démocratiquement élu dans une période ne dépassant pas trois mois après son élection.

[1] GAXIE (Daniel), La Démocratie représentative, Paris, Montchrestien, P11

[2] Reprise par Jean -François MEDARD dans : « Autoritarisme et démocratie en Afrique » in politique africaine n°93, oct. 1991,p .92

Après plus d'une décennie de guerre liée au renversement des institutions élues en 1993, le Burundi a vu en 2005 d'autres élections démocratiques. Ces dernières étaient une étape pertinente dans le processus de paix au Burundi car les Burundais étaient assoiffés de paix.

Pour ce qui est en rapport avec les élections de 2010, les Burundais espéraient consolider la paix et la sécurité difficilement acquises. Le rapport de l'OAG du second semestre du février 2011 les qualifie des élections biaisées, un processus entaché de plusieurs irrégularités au regard de la situation qui prévalait avant, pendant et après les élections.[3]Cette situation a abouti au boycott du reste du scrutin après les communales par les formations politiques de l'opposition regroupées au sein de l'Alliance des Démocrates pour le Changement (ADC – Ikibiri).

1. Choix et intérêt du sujet

Notre travail est intitulé « **Analyse comparative des élections communales de 2005 et de 2010 dans les communes Mukike et Mugongo-Manga** ».Notre objectif est d'analyser la victoire de l'UPRONA dans les communales de 2005 dans les deux communes de la province Bujumbura et sa chute dans le scrutin de 2010 à base d'un système politique multi partisan et à travers leur appartenance politique ou ethnique. Depuis le parti unique jusqu'au multipartisme, c'est l'UPRONA qui remportait dans ces deux communes à l'exception du scrutin 2010 .Selon les résultats des sièges à pourvoir, le CNDD-FDD a égalisé avec l'UPRONA dans les communales de 2010 en commune Mugongo-Manga. Ce qui m'a fort intéressé, ce sont les stratégies utilisées par le parti au pouvoir pour occuper la 1ère place dans le scrutin de 2010 dans les deux entités du pays .Après les élections de 2005, le CNDD –FDD a essayé de recruter quelques intellectuels de ces deux localités de la province Bujumbura provenant surtout du parti UPRONA. Cela signifie que presque tous les membres de famille de ces derniers allaient derrière eux car d'après l'analyse faite à partir des principes de l'école de Columbia: on vote comme sa famille, comme ses voisins, comme ses collègues.[4] L'électorat de Mukike et Mugongo-Manga n'est pas épargné à cette théorie .Cela nous amène à ce que Paul LAZARSFELD et ses collègues ont appelé le poids du déterminisme social : «une personne pense politiquement comme elle est socialement ».[5] La distribution des vivres faite par quelques membres du parti au pouvoir natifs de ces deux localités à la

[3] OAG les élections de 2010 et régression démocratique .Rapport d'observation de la gouvernance du deuxième semestre, Bujumbura, février 2011
[4] Jean –Yves DORMAGEN et Daniel MOUCHARD, Introduction à la science politique, p. 189.
[5] Jean - Yves DORMAGEN et Daniel MOUCHARD, op.cit., p. 189.

veille des élections communales de 2010 peut également justifier l'occupation de la 1ère place de ce même parti.

2. Problématique

L'année 1960 marque un événement important dans l'Histoire du Burundi .C'est à partir de cette année où on a pu organiser pour la première fois les élections au suffrage universel direct .C'était des élections locales. Celles qui font objet de notre travail sont les élections communales de 2005 et de 2010 dans deux communes de la province Bujumbura. les élections communales à deux moments différents mais avec certaines ressemblances et différences. Pour toutes ces élections, la participation électorale s'analyse à travers une série de comportements adoptés par les électeurs mais aussi par les acteurs politiques. Les élections de 2005 ont été bien accueillies par les hommes politiques burundais et la Communauté Internationale. Par contre, celles de 2010 ont été contestées par certaines formations politiques à cause de ses irrégularités.

Pour ce, une série de questions nécessite des réponses au cours de ce travail :

1) Pourquoi dans les communes Mukike et Mugongo-Manga l'UPRONA occupe la première place en 2005 et non en 2010 ?
2) Pourquoi dans ces mêmes communes en 2010, c'est le CNDD -FDD qui occupe la première place ?
3) Pourquoi dans ces deux communes, aucun parti n'a totalisé les sièges exigés pour obtenir le poste de l'Administrateur communal en 2010?

3. Délimitation du sujet

Notre sujet porte sur deux périodes différentes (celles de 2005 et 2010). L'année 2005 marque un événement important au Burundi. Elle correspond à l'accession au pouvoir du parti CNDD-FDD, un mouvement au passé rebelle. Dans cette période, on a constaté qu'il y a eu des localités du pays auxquelles ce parti n'a pas pu gagner les élections. C'est le cas de la province Bujumbura.

Quant à l'année de 2010, elle nous révèle la deuxième victoire du CNDD-FDD mais avec une majorité de voix dans certaines entités restantes du pays y compris les communes Mukike et Mugongo-Manga qui font l'objet de notre recherche.

4. Hypothèse

Avant les élections de 2005, les ex- rebelles du mouvement CNDD-FDD étaient éparpillés dans plusieurs communes du Burundi excepté certaines communes de la province Bujumbura. Les hypothèses qui justifient la victoire de l'UPRONA en 2005 et l'occupation de la première place du CNDD-FDD dans les deux communes au cours des élections de 2010 de la province Bujumbura peuvent être les suivantes :

1) L'absence sur le terrain des ex-rebelles du mouvement CNDD-FDD avant 2005 dans ces deux communes peut justifier la victoire de l'UPRONA.
2) A la veille des élections communales de 2010, on a observé un mouvement de distribution des vivres fait par certains intellectuels du CNDD-FDD natifs de ces deux communes. On peut penser que la victoire de ce parti est le résultat de l'achat des consciences de certains électeurs membres d'autres partis politiques.
3) Le recrutement par le CNDD- FDD de quelques intellectuels de ces deux communes peut justifier l'occupation de la première place du CNDD-FDD.
4) Le départ de l'Administrateur communal de Mukike, populaire, dans cette commune dans d'autres fonctions administratives peut justifier la chute des voix de l'UPRONA dans les élections de 2010.
5) La gratuité de l'enseignement primaire et la maternité pour les mères en couche peut justifier l'occupation de la première place du CNDD-FDD en 2010.

5. Méthodologie

Dans un 1er temps, une enquête a été faite auprès des élus locaux de 2005 et de 2010. Nous avons essayé de comparer les propos des électeurs des différents partis de ces deux communes. Nous avons également mené des enquêtes au sein de la Commission Electorale Nationale Indépendante, au sein de la Commission Electorale Provinciale Indépendante, sans oublier la Commission Electorale Communale Indépendante de 2005 et 2010. Une autre enquête a été faite sur les différentes associations de la société civile qui étaient sur terrain dans ces deux localités au cours des élections de 2005 et de 2010.

Dans un 2ème temps, il a été question de consulter la documentation écrite, c'est-à-dire les sources écrites comme les ouvrages généraux, les mémoires et thèses, les rapports, les journaux, les périodiques, les articles et les revues qui parlent des élections.

6. Articulation du sujet

Notre mémoire comprend trois chapitres. Le premier chapitre est relatif au cadre conceptuel de l'étude. Le second chapitre traite l'analyse des résultats des élections à Mukike et à Mugongo-Manga de 2005 à 2010. Le troisième chapitre concerne l'analyse des déterminants du vote au cours des deux élections dans les communes Mukike et Mugongo-Manga. Notre réflexion est centrée sur la comparaison afin de pouvoir montrer quelques points de ressemblances et de différences.

CHAPITRE I: CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE

I.1. Les concepts fondamentaux

Le système démocratique caractérise l'époque contemporaine et il est marqué par un régime électoral généralisé, c'est-à-dire les élections au suffrage universel des représentants politiques.

Pendant la période monarchique, c'était des rois qui détenaient des pouvoirs qui émanaient de Dieu. Ils se réclamaient aussi du pouvoir de droit divin. Cela nous amène à la théorie théologique de l'origine du pouvoir qui caractérise la période monarchique. Mais cela ne semble pas une méthode certaine pour admettre une justification légale à ce pouvoir de fait dont étaient dotées les autorités des anciennes sociétés.

Par conséquent, la conduite arbitraire et l'abus du pouvoir de la classe dirigeante à l'égard des gouvernés dépourvus de tout moyen de défense, contribueront largement à avancer la conscience des peuples sur l'impérieuse nécessité d'un système de désignation des représentants par le peuple lui-même. C'est pour ce motif qu'une dynamique d'amélioration du système représentatif à base de la pratique électorale se fait sentir. Quelquefois, on confond le phénomène électoral et la démocratie. Ce dernier concept désigne le système politique dans lequel la souveraineté est exercée par le peuple et dans l'intérêt du peuple. On considère comme démocratique, un pays dans lequel les gouvernants sont choisis par le biais des élections générales et libres.

Certains théoriciens politiques comme Maurice DUVERGER considèrent la démocratie comme « *un système dans lequel les institutions politiques sont gérées par les personnes ayant obtenu la confiance du peuple, confiance exprimée à travers le choix, les élections libres de certains dirigeants et de certains programmes par préférence à d'autres* ».[6]

En dehors de ces théoriciens, les hommes politiques eux-mêmes attachent au droit de suffrage une très grande importance de manière à assimiler la démocratie à l'exercice du vote.

Néanmoins, si l'élection est une voie de la démocratie elle n'en est pas suffisante car d'autres éléments sont pertinents pour réaliser pleinement la démocratie. Ces éléments sont entre autres la séparation des pouvoirs, la garantie des libertés individuelles et publiques, la justice sociale, etc

[6] *DUVERGER, (Maurice) Institution politique et droit constitutionnel, Paris, PUF, 1955, P.260*

A. Notion d'élections

1. Définitions

L'élection est un acte politique ayant pour l'objectif la désignation des gouvernants par les moyens démocratiques, c'est un procédé technique utilisé dans les choix des représentants en régimes démocratiques par opposition à l'hérédité à la cooptation ou à la conquête violente (coup d'Etat) qui sont des moyens autocratiques.

Se référant sur cette définition, on constate que cette notion d'élection est dans ses origines une réaction de lutte contre les anciens systèmes anti-démocratiques d'acquisition du pouvoir.

Pour le cas des élections communales de 2005, les autorités communales étaient désignées ou révoquées par voie électorale. La loi n^{0} 1/015 du 20 avril 2005 portant code électoral éclaircie la façon dont sont organisées les élections communales. Dans son article 104 du chapitre III sur l'élection des conseils des communes et des administrateurs communaux le code précise que : « la commune est administrée par le Conseil communal et l'Administrateur communal. Le Conseil communal comprend 25 membres. Ces derniers sont élus au suffrage universel direct sur base des listes bloquées des partis politiques ou des indépendants à la représentation proportionnelle. La liste doit tenir compte d'une diversité ethnique et de la participation du genre. La liste bloquée comprend au moins 25 candidats et au plus 50 candidats.

Toutefois, au cas où la composition d'un Conseil communal ne refléterait pas la diversité ethnique de l'électorat, la Commission Electorale Nationale Indépendante peut ordonner la cooptation au conseil des personnes provenant d'un groupe ethnique sous représenté à condition que les personnes ainsi cooptées ne constituent pas plus d'un cinquième (1/5) des membres du conseil. Les personnes à coopter sont désignées par la CENI en nombre égal à partir des listes élues dans l'ordre des suffrages détenus par chaque liste. Nul ne peut être membre de plus d'un Conseil communal.

Selon l'article 120 du code électoral de 2005, un Administrateur communal est élu par le Conseil communal et peut être révoqué par ce dernier.

La loi n^{o} 1/22 du 18 septembre 2009 portant révision de la loi n^{o} 1/015 du 20 avril 2005 portant code électoral, la commune est administrée par le Conseil communal et l'Administrateur communal. Le conseil comprend 15 membres dont au moins 30% de

femmes. Ils sont élus sur base des listes bloquées et de partis politiques ou des indépendants à représentation proportionnelle.

La liste bloquée comprend au moins 15 candidats et au plus 30

Candidats. La CENI coopte une personne d'ethnie twa là où ils existent sur les listes électorales des partis politiques dans le cas où ils n'auraient pas été élus. Le candidat tout comme aux élections communales de 2005 doit :

- être de nationalité burundaise,
- être natif légalement domicilié dans la commune, ressortissant, établi ou y résider en permanence depuis 5 ans au moins dans la commune rurale, une année au moins dans la commune urbaine à condition que les non résidents ne dépassent pas 50% des membres du Conseil communal.
- être âgé de 25 ans révolus au moment de l'élection
- être physiquement apte, être de bonne conduite, vie et mœurs, jouir de la qualité d'électeur; jouir de tous ses droits civils et politiques. Si le candidat a été condamné pour délit à une servitude pénale égale ou supérieure à 6 mois, il doit y avoir entièrement purgé sa peine depuis au moins 2 ans. Si il a été condamné pour crime à une servitude pénale égale ou supérieure à 6 mois, il doit avoir entièrement purgé sa peine depuis au mois 5 ans. La déclaration de candidature au poste de conseiller communal est présentée par le parti politique, le candidat ou son mandateur à la Commission Electorale Provincial Indépendante (CEPI).

Depuis les élections de 2005 et celles de 2010, un Administrateur communal est élu par le Conseil communal et peut être révoqué par ce dernier selon l'article 120 du code électoral 2005 et l'article 196 du code électoral de 2010.Il est élu pour la durée du mandat du Conseil communal toute fois, il peut être mis fin à leurs fonctions en cours de mandat conformément aux dispositions de la loi communale.

En choisissant ses dirigeants par la voie électorale, le peuple échappe à des pratiques comme:

- La domination traditionnelle qui repose sur les croyances en un caractère sacré des coutumes ancestrales et reconnaît pour légitimer les gouvernants désignés par ces coutumes;

- ❖ La domination charismatique qui repose sur la croyance en l'aptitude exceptionnelle d'un chef appelé au pouvoir, généralement en situation de crise pour sauver une société en danger.
- ❖ La violence qui est un coup d'Etat, est un usage de la force pour accéder au pouvoir; cette dernière est une pratique couramment utilisée au Burundi.

Les moments de prise du pouvoir sont assez explicatifs de ce dernier phénomène. Par exemple en 1966 pour dénoncer le renversement de la monarchie à laquelle le peuple burundais avait trop de croyances positives, le colonel MICOMBERO dénonce la cupidité, la corruption et le népotisme, l'esprit divisionniste et la trahison du roi MWAMBUTSA IV BANGIRICENGE. Il révélera ensuite à la Nation que le roi NTARE V Charles NDIZEYE avait fait un accord avec des mercenaires blancs un contrat de complot contre les institutions de l'Etat afin de faire retourner le Burundi dans la période coloniale[7]. Il sera remplacé par le colonel Jean-Baptiste BAGAZA en 1976 l'accusant d'être fatigué et corrompu. Pour lui c'est pour lutter contre les divisions ethniques qui ont marqué le pays sous les régimes antérieurs pour mettre fin la corruption et le régionalisme. En 1987, c'est le tour de Major Pierre BUYOYA dans les mêmes circonstances. On révèle que ce dernier est revenu en 1996 suite à un coup d'Etat contre le Président Sylvestre NTIBANTUNGANYA. Ce coup d'Etat a été débouché sur la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale à Arusha en Tanzanie le 28 août 2000. Il prévoyait le régime de transition et les élections communales post-transition.

En outre, l'élection est un choix qui se fait par vote. Le vote est un acte par lequel les personnes expriment leurs avis sur le candidat ou sur une question qui leur est soumise. Il peut se faire de deux sortes:

- Le plébiscite est un mode de consultation directe du peuple auquel on demande de confirmer ou de nier en répondant par ‹ oui› ou ‹non› la prise du pouvoir par un homme ou un parti;
- Le référendum est un vote direct par lequel les citoyens sont appelés à se prononcer sur une proposition de mesure émanant du pouvoir législatif ou exécutif.[8]

Le plébiscite était couramment utilisé dans les pays africains de parti unique où les militaires au pouvoir issus des coups d'Etat organisaient les plébiscites pour légitimer leurs pouvoirs

[7] *Révérien HABONIMANA, Analyse comparative des élections communales de 2005 en communes Rusaka et Nyabihanga*

[8] Ibidem

Signalons que l'idée fondamentale qui sous-tend le principe électoral n'est pas seulement la représentation mais également la garantie de la liberté politique et l'égalité des citoyens ainsi que la légitimité des dirigeants.

L'électorat désigne à la fois le droit d'exercer le vote et aussi l'ensemble des électeurs. Sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi tous les nationaux majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques. Selon la théorie électorale, ce droit de vote signifie également le " suffrage". Selon la même théorie, le suffrage universel est le droit de vote reconnu à tout le monde.

« *Dire que le suffrage est universel n'implique pas que tout le monde peut être électeur, cela signifie que nul n'est exclu pour des raisons de fortune, de conditions sociales de race ou d'hérédité* ».[9]

Cependant la théorie électorale n'est pas toujours conforme à la réalité : les conditions d'électeurs changent d'un régime à l'autre. Parmi ces conditions, il y a celles qui sont dites de capacité et d'autres d'incapacité. Comme conditions de capacité, il faut être d'abord de national par naissance ou par naturalisation. On peut citer également la fortune, l'âge, le sexe, l'instruction, la profession, par contre les conditions d'incapacité sont surtout l'aliénation mentale, l'hospitalisation, la détention pour avoir des délits, etc. Dans cette perspective certains électeurs peuvent se voir refuser le droit de vote et cela nous mène à distinguer le suffrage universel du suffrage restreint.

Si le suffrage universel reconnaît le droit de vote à tous les citoyens en âge de voter sans considérer la fortune, l'instruction et le sexe, le suffrage restreint au contraire, tient compte des critères qui précédent dans le but de réduire le nombre d'électeurs et favoriser certaines catégories sociales. On peut également distinguer le suffrage direct du suffrage indirect. Pour le suffrage direct, les électeurs choisissent eux-mêmes leurs représentants, c'est le cas des législatives, des communales, etc. tandis que le suffrage indirect ne permet pas aux électeurs de choisir leurs élus; ils désignent uniquement les électeurs du second degré et ces derniers choisissent les élus. Pour dire, les électeurs du premier degré donnent mandat à certains d'entre- eux pour choisir les représentants à leurs places. Ces électeurs choisis pour désigner les représentants sont appelés "grands électeurs".

[9] *BURDEAU, (Georges), Droit constitutionnel et institutions Politiques, Paris L.G.D.J., 1980, P.458*

Le suffrage effectué par les grands électeurs est dit universel. Cette pratique couramment utilisée dans les présidentielles aux Etats-Unis d'Amérique, dans les sénatoriales au Burundi est jugée par certains comme moins démocratique. La conséquence est que la liberté d'orientation des électeurs du premier degré peut être réduite au fur et à mesure que le nombre de degrés s'élève. Ce suffrage permet aux grands électeurs de jouer un rôle important dans la vie politique de leur pays et il est le mieux dans une société analphabète. On peut également distinguer le vote secret du vote public ainsi que le vote facultatif du vote obligatoire.

En effet pour privilégier la liberté d'électeur, il est nécessaire que le vote soit secret. L'avantage évident du vote secret pour la construction d'une démocratie sincère et réelle, n'a été compris que récemment, car la démocratie est une nouveauté très récente. Pourtant d'éminents auteurs de philosophie politique, comme Montesquieu se sont longtemps prononcés pour le vote public mais d'autres étaient contre. Montesquieu déclarait que les votes doivent être publics; c'était même pour lui une loi fondamentale de la démocratie, les électeurs éclairés pouvant ainsi donner leurs lumières aux moins instruits.[10] Le désavantage en est que le vote public conduit à des résultats très inquiétants parce que le salarié risque d'être obligé de voter comme son patron pour ne pas être renvoyé, le locataire comme son propriétaire pour ne pas risquer l'expulsion. En outre, le vote public permet également d'autres moyens de pression comme la corruption ou l'intimidation. Il détruit finalement la liberté de l'électeur et par suite nie la démocratie au profit de quelques oligarchies qui la remplacent par une domination insupportable. Quant aux votes facultatifs et obligatoires, il y a une controverse qui oppose les partisans de deux types de vote[11].

Pour les tenants du vote facultatif, ils se fondent sur le principe de la souveraineté populaire. Ce vote doit être facultatif, c'est un droit appartenant à chaque électeur. Cette controverse reste théorique car le suffrage est à la fois un droit et un devoir social. Pour les défenseurs du vote obligatoire, ils se fondent sur le principe de la souveraineté nationale selon lequel, les électeurs ont une fonction, un devoir à remplir. Ainsi, le vote n'étant pas un droit, il doit être obligatoire et les électeurs sont tenus d'agir au nom de la communauté nationale toute entière en exerçant ce rôle collectif essentiel.

[10] *CADART, (Jacques), Institutions politiques et Droit constitutionnel, Paris, L.G.D.J, P.221.*
[11] Ibidem

2. L'éligibilité

Au même titre que l'électorat, l'éligibilité est l'aptitude à être élu. En principe, tout électeur est éligible. Toute fois, l'éligibilité peut demander d'autres critères comme celui de l'âge ou celui de n'avoir été condamné pour un délit quel qu'il soit. Deux exigences sont présentes pour ce cas d'éligibilité: la liberté qui consiste en la multiplicité des candidatures mais qui ne contribue pas forcément à aider les électeurs à opérer un choix clair et la clarté qui réside dans la présentation des candidats et leurs programmes aux électeurs.

3. L'inéligibilité

L'inéligibilité est un état d'une personne qui ne peut être candidat aux élections. Les exceptions qui conduisent à l'inéligibilité doivent être mentionnées et résultent soit de:

►L'inéligibilité par suite de privation du droit de jouissance résulte notamment de la condamnation criminelle, de la déclaration de la faillite et la révocation d'emploi pour certains Etats.

►L'inéligibilité par suite de privation de l'exercice du droit de vote résulte de la minorité et l'hospitalisation pour cause d'aliénation mentale et le fait d'être investi de certaines fonctions incompatibles avec la fonction à laquelle aspire le candidat.

B. Notion de démocratie

Le mot démocratie est une notion encore mal comprise utilisée par beaucoup de gens. « United States Information Agency » la définit comme « *le gouvernement* » par le peuple ; la souveraineté y est investie dans le peuple et exercée directement par lui ou par ses représentants désignés au cours d'élections libres.[12] Selon l'expression d'Abraham Lincoln, la démocratie est «*le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple*».[13] Démocratie et liberté sont des mots que l'on utilise souvent de façon interchangeable, alors qu'ils ne sont pas synonymes. Si la démocratie "évoque une série d'idées et de principes sur la liberté, elle consiste également en une série de pratiques et de procédures élaborées à travers une longue histoire. Donc, la démocratie est l'institutionnalisation de la liberté.

« La démocratie n'est pas seulement un jeu de règles et de procédures constitutionnelles qui détermine la façon dont un gouvernement fonctionne. Dans une démocratie, le gouvernement n'est qu'un élément à l'intérieur d'un tissu social composé d'institutions, de partis politiques,

[12] *United States, Information Agency in Qu'est-ce que la démocratie, octobre 1991, P.5*
[13] *Ibidem*

d'organisations et d'associations nombreuses. Cette diversité suppose que les multiples institutions et groupements organisés au sein d'une société démocratique ne dépendent pas du gouvernement pour leur existence, leur légitimité et leur autorité».[14] Il est toute fois à souligner que les démocraties sont de deux sortes: **la démocratie directe et la démocratie représentative.**

1. La démocratie directe

La « démocratie est directe lorsque le peuple en assemblée, légifère lui-même et statue, sans intermédiaire, sur la désignation et l'orientation du gouvernement.[15] L'exemple typique est celui de l'antique Athènes, première démocratie de la planète, qui pratiquait la démocratie directe avec une assemblée qui pouvait totaliser jusqu'à cinq ou six milles personnes. C'était probablement le nombre maximum de citoyens qui pouvait se réunir en un seul lieu. C'est également au sein d'une communauté restreinte ou d'une cellule syndicale, où les membres peuvent se réunir dans une seule pièce pour mettre ou par un vote à la majorité des participants.

Actuellement, la forme la plus commune de démocratie qu'il s'agisse d'agglomération de cinquante mille habitants ou de nation de cinquante millions de personnes est la démocratie représentative.

2. La démocratie représentative

« *Dans une démocratie représentative, les citoyens y élisent des représentants chargés de prendre des décisions politiques, d'élaborer des lois et d'administrer des programmes pour le bien commun*».[16]

Le peuple est alors selon Montesquieu, admirable pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité.[17] La façon dont ces représentants sont élus peut changer énormément. Mais le but ultime qui devrait traduire ce consentement est la tenue des élections libres et transparentes. Toutes les démocraties organisent des élections, mais toutes les élections ne sont pas démocratiques.

[14] *NIRIKANA (Rénovat), Analyse comparative des élections législatives de 1965 et celles de 1993, U.B, P.7*
[15] *Marcel (P) et Jean (B), Institution politiques et Droit constitutionnel, DALLOZ, 11, rue, Paris, 1978, P.78*
[16] *NIRIKANA (R), op.cit., P.8*
[17] *Syllabus du cours d'Histoire des institutions politiques, U.B, FLSH, 2010, 1ere Licence.*

3. La démocratie semi-directe et la démocratie semi-représentative

a. La démocratie semi-directe

Dans le régime semi-direct, le peuple exerce une activité législative et gouvernementale étendue. Ce dernier institue des représentants mais se réserve le droit de décision dans les formes les plus importantes comme le veto, d'initiative de révocation ou dissolution populaire et le référendum.[18]

Le veto populaire permet au peuple d'opposer son refus à une mesure adoptée et déjà parfaite par ailleurs. Mais avant que cette mesure ne devienne exécutoire, le peuple peut exprimer son avis favorablement ou défavorablement. En cas où il se prononce négativement, la mesure ne peut entrer en vigueur. L'initiative populaire permet au peuple de proposer la loi tandis que la révolution ou la dissolution populaire met fin à un mandat électif avant le terme normal.

Quant au référendum, il associe le peuple à l'élaboration de la loi, qui ne devient parfaite qu'avec sa décision.[19]Le système de la démocratie semi-directe emprunte au système de la démocratie représentative. Il est également inspiré par le principe de la souveraineté populaire. Ce système est utilisé car le peuple intervient rarement dans la prise des décisions. C'est pourquoi, il a fallu une démocratie semi-représentative.

b. La démocratie semi-représentative

La démocratie semi-représentative emprunte certains éléments à la démocratie semi-directe et à la démocratie représentative.

Dans ce cas, il y a participation effective et permanente même fréquente du peuple aux décisions pertinentes orientant le pays. Ici, les élus ne sont pas révocables et risquent de ne pas être réélus s'ils violent les promesses électorales d'où le strict respect de leurs programmes au cours de leur mandat. Ces élus sont aussi attentifs aux réactions du corps électoral et consultent fréquemment.

c. Les modes de Scrutin

Les modes de scrutin désignent les règles techniques, permettant à partager les candidats ayant participé à une élection. Ils sont très indispensables à la désignation des élus car les

[18] *Marcel PRELOT, Jean BOULOVIS, Idem P83*
[19] *Marcel PRELOT, Jean BOULOVIS, Idem P83*

3. Le scrutin proportionnel ou la représentation proportionnelle.

La représentation proportionnelle est une modalité qui permet à chaque liste de candidat d'avoir un nombre de sièges proportionnels au pourcentage de ses suffrages. Une double opération est nécessaire dans l'attribution des sièges selon ce mode de scrutin. Il y a l'attribution des sièges au quotient et celle des sièges aux candidats de listes. Pour la première modalité, il faut définir le quotient électoral comme étant le résultat de la division de l'ensemble des suffrages exprimés dans les circonscriptions par le nombre des suffrages obtenus. La répartition des sièges aux listes se fait proportionnellement aux suffrages obtenus par les différentes listes. C'est une méthode qui consiste à donner les sièges restants aux listes ayant les plus forts restes de suffrages obtenus non utilisés. On peut également utiliser le système de la plus forte moyenne qui consiste à attribuer aux listes atteignant les plus fortes moyennes d'électeurs représentés par chacun de leurs élus. Généralement, on peut parvenir aux mêmes résultats que le premier système. C'est ce système qui a été utilisé au Burundi en 2005 et en 2010 pour les élections communales et législatives. Les candidats étaient présentés sur des listes bloquées, l'attribution était facile puisqu'on se basait sur le code électoral.

Les sièges étaient attribués suivant l'ordre de succession. C'est ainsi que les premiers des listes avaient plus de chances d'obtenir des sièges.

I.2. Comportements électoraux et leurs modèles d'analyse

Dans cette perspective, nous distinguons deux types d'approches à savoir «approche déterministe» et « approche par les choix individuels ou approche stratégique.»

Les tenants de l'approche déterministe insistent sur l'influence des groupes d'appartenance ou des relations interpersonnelles dans la production des mobilisations et des préférences électorales et s'emploient à identifier un certain nombre de facteurs censés pesés de manière décisive sur les orientations des électeurs (pratique religieuse, statut social, identification partisane, adhésion à des systèmes de valeurs, ...).

Par contre pour les tenants de l'approche stratégique, l'acte électoral résulte d'une évolution, voire d'un calcul effectué par l'électeur en fonction de ses attentes et de l'offre qui lui est proposé sur la scène électorale.

A. Approche déterministe

1. Le modèle contextuel ou écologique.

Ce modèle a été initié pour la première fois en France sous la troisième République. « *Il repose sur le postulat selon lequel les propriétés des environnements dans lesquels évoluent les électeurs représentent un facteur décisif pour comprendre leurs attitudes en général et leurs comportements électoraux en particulier.*[22] »

2. Modèle de géographie humaine

D'après une étude menée par le français André Siegfried sur la France sous la troisième République se référant sur la Révolution de 1789, ce sont les territoires qui ont rejeté la Révolution qui votent à droite un siècle plus tard, tandis que les territoires favorables à la Révolution sont ceux où la gauche est majoritaire en voix.

Ce sont les causes de ces tempéraments politiques de gauche ou de droite qu'André Siegfried va s'employer à identifier et expliquer. Selon ce dernier l'explication de ce tempérament se situe au-delà du politique. En comparant les régions où la gauche est traditionnellement majoritaire à celles où la droite remporte les élections, André Siegfried parvient à établir une relation entre structure de l'habitat, structure de la propriété et distribution des votes en faveur de la gauche ou de la droite. La morphologie de l'habitat et la répartition de la propriété foncière déterminent les relations entre les groupes sociaux, ainsi que les valeurs qui dominent à l'intérieur des groupes, c'est-à-dire là où l'habitat est dispersé et où domine la grande propriété foncière, les populations donnent très largement leurs voix « aux partisans de la conservation» (la droite). Par contre là où l'habitat est concentré et où domine la petite et la moyenne propriété foncière: les populations donnent très largement leurs voix aux «partisans du mouvement» (la gauche). Pour Siegfried, l'explication du vote se trouve dans «la dépendance sociale des électeurs».[23]

Néanmoins, cette analyse est contestée par d'autres auteurs de la même tendance comme Paul Bois et François GOGUEL.

[22] *Jean Yves DORMAGEN, Daniel MOUCHARD, Introduction à la Science politique, , 3emeédition P.164.*
[23] *MAYER(N.) & PERRINEAU (P.), les comportements politiques, Paris, Armand Colin 1992,P.43*

Pour Paul Bois «la clef des clivages présents est à rechercher dans le passé»[24] pour prouver que les événements antérieurs qu'un individu a connus, exercent sur lui une très grande influence. François GOGUEL trouve l'explication du vote dans « *la culture politique et familiale locale et la réaction des électeurs contre les phénomènes de la conjoncture*».[25]

3. Les déterminismes sociaux

Ce modèle est initié par le sociologue américain Paul LAZARSFELD et de son équipe. Ses conclusions sur enquêtes menées lors des présidentielles de 1940 d'un comté d'Erié ont été les suivantes:

« Une personne pense politiquement comme elle est socialement. Les caractéristiques sociales déterminent les préférences politiques ».[26]

Selon ces auteurs le statut socioprofessionnel, la pratique religieuse, l'identification à un parti, le système de valeurs de l'individu se révèle particulièrement sur les orientations politiques. Mais ces auteurs privilégient les facteurs sociaux comme déterminant du vote, ils oublient d'autres aspects sur lesquels se jouent à compétition électorale tels que les enjeux de la campagne, l'application des candidats, le rôle des medias, etc.

C'est dans ce cadre que l'école de Michigan trouve ses origines pour s'opposer aux idées déterministes.

4. Le modèle psycho-politique

Les chercheurs de l'Université de Michigan s'opposent à la mission dont l'Ecole de Columbia analyse la production des préférences électorales: ils leur reprochent d'adopter un déterminisme reposant trop étroitement sur des causes sociales. Pour eux, les préférences électorales sont les résultats d'un ensemble des déterminants psychologiques. La variable clé en est l'«identification partisane», c'est- à-dire l'attachement affectif et durable de l'électeur à l'un des deux grands partis qui structurent la vie politique américaine.

L'identification partisane s'observe en deux temps:

[24] *Bois (P) in MAYER(N.) & PERRINEAU(P.), Op.cit, P43*
[25] *GOGUEL (F) in MAYER(N.)&PERRINEAU (P.), Op.cit, P.47*
[26] *Jean Yves DORMAGEN et Daniel MOUCHARD, OP.cit, P.172*

1^{0}) Elle fonctionne comme un écran perceptif, filtrant la vision du mode des électeurs, colorant les jugements sur les électeurs et enjeux.

Plus les individus s'identifient à un parti, plus ils se montrent favorables aux candidats qu'ils soutiennent, à leurs politiques intérieures et extérieures et plus leurs opinions sont cohérentes entre elles.

2^{0}) l'identification partisane ressemble à un acte de foi pour les élections peu politisés, avec des attitudes politiques peu développées.

Pour ceux-ci, il suffit qu'un candidat soit de son parti ou de son allégeance ethnique, religieuse, etc. pour qu'ils se prononcent pour lui.

Pascal PERRINEAU et Nonna MAYER renforcent cette idée en écrivant que:

« *Comme l'acheteur d'une automobile qui n'y connaît rien aux voitures si non qu'il préfère une marque donnée, l'électeur qui soit seulement qu'il est déterminant ou républicain réagit directement à son allégeance partisane*»[27].Son vote apparente à un acte de foi.

B. Approche par les choix individuels ou approche stratégique

1. Vote sur enjeux

Selon Valdimer Key «*les changements de préférences électorales ne sont pas des produits de l'incompétence politique mais au contraire la manifestation de calculs opérés par des électeurs qui se livrent à des évaluations rationnelles de l'offre politique.*[28]Selon ce modèle, l'électeur produirait son vote principalement à partir d'une évaluation des conséquences, pour lui et pour le pays, des politiques menées par le gouvernement sortant. Si l'électeur considère que ces politiques se sont révélées bénéfiques, il récompense les sortants en votant en leur faveur. Par contre s'il considère que ces politiques ont eu des effets négatifs, il punit les sortants en donnant sa voix à l'opposition.

Pour l'auteur, les électeurs qui changent de parti ne sont ni plus ni moins rationnels que « stables » ils ne sont pas moins instruits, ni moins politisés. Ce sont les motifs politiques qui expliquent leur itinéraire.

[27]*Pascal PERRINEAU et Nonna MAYER, op.cit.P12*
[28]*Key V.O in Jean-Yves DORMAGEN, Daniel MOUCHARD, O.P. cit P.194*

Anthony DWONS continue en disant: «*Les acteurs politiques sont rationnels dans la mesure où il cherche à adapter les moyens aux fins qu'ils poursuivent. Les partis politiques sont des entreprises politiques qui cherchent à maximiser les votes en leurs faveurs et les électeurs votent pour celui qui leur procure le plus de bénéfice ou d'utilité au moindre coût*»[29].

De façon précise, les candidats en compétition donnent une série de facteurs tels que les promesses, les facteurs économiques comme le chômage, les facteurs symboliques pouvant avancer les électeurs.

2. Le vote stratégique

Le vote stratégique est un vote pour un candidat autre que l'on préfère, motivé par la volonté que son vote soit plus efficace. Il est synonyme du vote utile dans le langage politique ordinaire. L'existence d'un tel vote pose trois conditions:

1^{0}) L'électeur stratège doit avoir des préférences.

2$^{0)}$ L'électeur ne vote pas pour son candidat préféré en fonction de considération stratégique qui le conduit à se porter sur un second, voire sur un troisième choix.

3^{0}) Ces considérations stratégiques sont essentiellement motivées par la volonté que son vote soit efficace.

C'est dans cette logique que l'électeur cherche à anticiper le résultat de l'élection pour qu'il puisse produire un calcul stratégique.

3. L'électeur rationnel

L'électeur rationnel est un « *électeur actif, raisonnable et autonome*».[30] L'électeur rationnel est également un électeur consommateur d'après les tenants de l'analyse économique du vote. Gordon Tullock un des représentants de ce courant d'analyse dans son ouvrage « le marché politique», revendique cette assimilation de l'électeur à un consommateur faisant ses courses dans un supermarché. L'électeur consommateur cherche à maximiser l'utilité de son vote.

Selon le modèle des analyses économiques, si le bilan économique du gouvernement est considéré comme satisfaisant par l'électeur, celui-ci se prononcera en faveur des sortants, qui

[29]*Cité par Anthony DOWNS in Pascal PERRINEAU et Nonna MAYER, op. cit, P.69.*
[30]*PERRINEAU (P.) & REYNIE (D), le Dictionnaire du vote, Paris, PUF, 2001, P.642.*

se trouvent ainsi récompensés. Dans le cas contraire, les électeurs puniront un gouvernement jugé responsable d'une détérioration de l'économie en donnant leurs suffrages à l'opposition. Les analyses économiques du vote ont pour but d'identifier les facteurs qui sont à l'origine des changements de préférences individuels et le plus souvent c'est le taux d'inflation et le taux de chômage.

CHAPITRE II. ANALYSE DES RESULTATS DES ELECTIONS DANS LES COMMUNES MUKIKE ET A MUGONGO-MANGA DE 2005 A 2010

II.A. Les communes Mukike et Mugongo- Manga face aux crises socio-politiques du Burundi

1. Les causes socio-politiques

Depuis les années 1960, le Burundi a connu plusieurs périodes de crises dues à la propagation du « virus » ethnique dans les institutions politiques du pays. Les années de crise que le Burundi a connues depuis cette date sont entre autres 1961, 1965, 1969, 1972, 1988, 1991 pour enfin arriver à celle d'octobre en 1993 qui a profondément déchiré la société burundaise. Nous pouvons affirmer que les gouvernements qui se sont succédés sur notre pays n'ont pas bien joué la réconciliation des Burundais sur les moments durs que le Burundi a vécu. Une analyse de ces différentes périodes nous permettra de comprendre la crise d'octobre 1993.

a. La faiblesse du pouvoir monarchique et l'avènement de la première République

Après l'assassinat du prince Louis Rwagasore le 13 octobre 1961, les Burundais ont gardé le calme et la sérénité mais sa disparition a créé un vide politique et un problème pour sa succession à la tête du parti Uprona et du gouvernement fut posée par certains hommes politiques. En effet, Paul Mirerekano un leader uproniste de l'ethnie hutu qui se croyait le bras droit et « l'héritier » de Rwagasore voit cette place octroyée à André Muhirwa le gendre du roi Mwambutsa Bangiricenge.

Ses partisans crurent que le poste lui est refusé parce qu'il est tout simplement hutu. Depuis lors, l'Assemblée fut divisée en deux blocs ethniques et aucune loi ne pouvait être votée jusqu'en 1965. La situation sera aggravée par l'assassinat du premier Ministre Pierre Ngendandumwe le 15 janvier 1965. Cet événement sera une autre source de la division qui va nourrir l'extrémisme hutu. On accusait donc l'élite tutsi d'être responsable de cet acte barbare.

L'année 1965 qui fut une des années les plus sombres pour le Burundi, voit un autre événement tragique avec la tentative du coup d'Etat le 19 octobre qui a été attribué à l'élite hutu et qui a été suivi par des massacres des populations tutsi à Bukeye, Busangana et Bugarama en province Muramvya. « *La revanche des autorités de l'époque sera orientée aux massacres et à l'épuration des intellectuels hutu dans les fonctions politiques mais aussi la*

peur des tutsi qui craignaient que le modèle rwandais de la révolution sanglante de 1959 s'installe.»[31]

En effet, durant la toute période de 1961 à 1965, le pouvoir monarchique sera affaibli par plusieurs genres de conflits et d'instabilités gouvernementales : au lieu de réconcilier les Burundais le roi Mwambutsa IV avait pris l'habitude de passer de longs séjours dans les pays occidentaux et semblait n'être plus préoccupé par les problèmes des Burundais. C'est dans ces circonstances que la monarchie sera renversée le 28 novembre 1966, ce fut la naissance de la première République.

Le colonel Michel Micombero, alors premier ministre du dernier roi du Burundi qui n'était pas d'ailleurs en bons termes avec ce dernier, profitant de son absence au pays pour le destituer et proclama la République. Micombero essaya de légitimer son pouvoir en faisant des reproches à l'ancien régime monarchique, comptable selon lui des actes de corruption, de népotisme et de trahison.

« *Pour justifier le renversement de la monarchie, le colonel Micombero dénonça la cupidité, la corruption, et le népotisme, l'esprit divisionniste et la trahison du Mwami Mwambutsa Bangiricenge.* »[32]

Bien que la réconciliation et l'unité nationale fussent inscrites dans son discours programme, elles n'ont pas été réalisées. Les espoirs ont duré le temps de la rosée avec l'amnistie générale proclamée pour les prisonniers en particulier ceux de 1965.

En 1968, on assiste de nouveau à une réapparition des plaintes et des rumeurs autour de la question ethnique. La situation continua à dégénérer et déboucha à la tentative de coup d'Etat de 1969. Les instigateurs qui étaient des chefs militaires hutus sont identifiés, jugés et condamnés. Ces condamnations contribuèrent à cristalliser la haine ethnique et à entretenir un malaise sociopolitique qui déboucha aux drames de 1972. Cette date de triste mémoire survient dans la nuit du 29 avril 1972 où une rébellion hutu éclata dans le sud ouest et massacra plusieurs milliers de tutsi.

Au même moment, des bandes de gens armés des machettes déferlent sur Bujumbura la capitale, Gitega et Cankuzo à l'Est. Pour ces insurgés, les cibles étaient les mêmes, les

[31] Gitata, D., De la manipulation ethnique pour la conquête du pouvoir au Burundi (1896-1993), Bujumbura, Mémoire, UB, p.41
[32] Idem, p.42.

hommes, les femmes et les enfants tutsi ainsi que leurs biens. Le rétablissement de l'ordre entrainera une vengeance disproportionnée à l'encontre des hutu sans distinguer les coupables et les innocents. *« La chasse à l'homme fut lancée dans toutes les provinces jusque dans les prisons. Des milliers de refugiés hutu déferlent au zaïre, en Tanzanie et au Rwanda.*

Ce fut le début des exécutions sommaires et en série. Tout hutu arrêté était susceptible d'être abattu sans jugement. »[33] Le régime du major Pierre Buyoya a été caractérisé par les événements sanglants de Ntega et Marangara qui commencèrent dans la nuit du 14 au 15 août 1988 avec un caractère ethnique :

« dans la même nuit, du 14 août 1988, on assista à une explosion de violence dans la commune voisine de Ntega. Une masse de paysans hutu excitée, certains par la drogue et l'odeur de l'argent déferlent sur les collines environnantes massacrant leurs concitoyens tutsi ou forçant d'autres hutu à les suivre dans leur œuvre de destruction.[34]

C'est à partir de ce moment que le régime Buyoya inaugura une politique fondée sur l'équilibrage ethnique et le dialogue. Il va faire des réformes importantes afin de satisfaire toutes les composantes de la société burundaise et à corriger les erreurs du passé. *« Il s'attèle dès lors, à corriger les vices du passé. C'est un projet fort exigeant qu'il entreprend : la politique de l'unité nationale : équilibrage ethnique au sein du gouvernement, campagne pour la restauration de l'unité nationale, préparation d'une constitution envisageant le multipartisme malgré les pressions des extrémistes de tout bord, élections démocratiques dans un climat de paix rare en Afrique. »*[35]

Un geste important qui a été bien accueilli par certains milieux hutu et la communauté internationale, c'est la nomination d'un premier ministre hutu Adrien Sibomana après les événements de Ntega-Marangara. Et ce qui a été fort étonnant, ce premier ministre provenait d'une autre province, ce qui montra un caractère différent de ses prédécesseurs qui favorisaient le régionalisme de Bururi qui a vu le jour sous le régime de Micombero.

Dans le but de réconcilier les Burundais, Pierre Buyoya va mettre en place une politique de l'unité nationale qui a passé par le vote de tout le peuple burundais. La Charte de l'Unité

[33] GITATA, D., op.cit.p.46.
[34] Rapport de la commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale, Bujumbura, 1989, p.104.
[35] MANIRAKIZA, Z., Réveil démocratique en Afrique, le Puzzle burundais in Au cœur de l'Afrique, Bujumbura, Presses Lavigerie, 1994, p.370.

Nationale sera adoptée massivement par le peuple burundais le 5 février 1991. Mais cela n'a pas empêché qu' « *au mois de novembre, la même année, interviennent les attaques du FNL-PALIPEHUTU simultanément contre la brigade de Kayanza, certaines localités de la province de Cibitoke et la ville de Bujumbura.* »[36]

En effet, les années 1990 coïncidèrent avec le sommet de La Baule qui réunit le président français François Mitterrand et les chefs d'Etat africains francophones du 17 au 18 juin 1990 en France. « *Lors de ce sommet, François Mitterrand soulignait son attente pour que s'affirment les véritables approches de démocraties avec le multipartisme, les élections libres, respect des droits de l'homme dans les différents pays du continent noir.* »[37]

Il a également souligné que l'aide de la France sera conditionnée par l'évolution du système démocratique dans ces pays. Le président burundais Pierre Buyoya qui était présent dans ce sommet va vite appliquer les directives du sommet de La Baule car la constitution pour la restauration du multipartisme sera adoptée par un vote référendaire. C'est dans ce contexte que le Burundi entra dans une nouvelle ère politique de démocratisation qui va porter au pouvoir et à la tête de l'Etat burundais un leader hutu du parti Frodebu Melchior Ndadaye. L'avènement de Ndadaye venait de marquer un tournant dans l'histoire du Burundi car depuis 1965 le pays a été dirigé par les militaires putschistes tutsi de Bururi.

b. Les causes immédiates de la crise d'octobre 1993

Dans la constitution du 09 mars 1992, dans son article 53, le pluralisme est réinstauré au Burundi, mais on interdisait la création des partis fondés sur des factions de la population car on connaissait déjà que l'identité ethnique pouvait être instrumentalisée par les uns et par les autres afin de gagner l'adhésion massive de la masse paysanne intoxiquée. Pourtant, « *les partis ont vite fait de se grouper selon un schéma simple de partis qualifiés de « tutsi » et des partis qualifiés de « hutu », où l'appartenance ethnique était le critère prédominent de recrutement politique.* »[38]

Cette période fut caractérisée par des comportements qui n'auraient jamais été connus durant le monopartisme ; un état de désordre et de désobéissance civile sans précédent. « *Certains*

[36] NIYUNGEKO, A. , Le quartier Ngagara face à la crise d'octobre 1993 : Evolution socio-économique (1993-2000), Mémoire, p.62, 104p.
[37] Le monde diplomatique, 4 mars 1992
[38] RUBERINTWARI, P., Difficile modernisation du Tiers-Monde : le cas de l'échec de la démocratisation au Burundi, in au cœur de l'Afrique, Bujumbura, Presses Lavigerie, Tm3-4, 1994, 441

vont même jusqu'à blesser ou tuer froidement les personnes de sensibilités différentes à chaque sortie pour la propagande dans les campagnes correspond un ou plusieurs actes barbares : attaques de bus par les paysans fanatiques, insultes suivies de menaces. Les têtes s'échauffent et l'unité nationale devient une formule creuse. »[39]

Ainsi, la victoire du parti Sahwanya Frodebu sera qualifiée par les milieux tutsi d'une victoire ethnique, c'est-à-dire la victoire des hutu contre les tutsi. Par contre, la communauté internationale acclama une démocratisation exemplaire en Afrique. Pourtant, ce succès démocratique fut de courte durée : cent et deux jours après son investiture, il fut assassiné dans un coup d'Etat militaire dans la nuit du jeudi 21 octobre 1993 et une guerre civile va suivre plus d'une décennie.

2. La crise de 1993 dans les communes de Mukike et Mugongo-Manga

Dès le vendredi 22 octobre 1993, plusieurs centaines de personnes rescapées des massacres dans la commune Mutambu et d'autres communes des Mirwa s'installent dans les centres administratifs, dans les écoles mais aussi les ménages de la commune Mukike et de la commune Mugongo-Manga. Isaac Hakizimana un rescapé de la colline Karama, commune Mutambu, nous relate les événements : « *depuis le jeudi du 21 octobre, des groupes de gens armés de gourdins et de machettes commencèrent à sillonner dans tous les ménages des tutsi avec des sifflets et des tambours pour mobiliser tout le monde à se venger contre les « buveurs » de sang tutsi qui venaient de tuer Ndadaye. Arrivés chez nous, ils ont demandé où se trouvait mon père mais il avait déjà fui car un voisin l'avait averti pendant la journée qu'il était parmi les chefs tutsi à tuer. Ils sont partis avec eux les quatre vaches de mon père en nous disant qu'ils allaient revenir et après leur départ, nous avons pris la fuite à travers les brousses jusqu'à Matara, le lendemain nous avons entendu qu'on a tué notre oncle Matereza.* »[40]

La journée du 22 octobre a été caractérisée par l'arrivée massive des déplacés dans les centres administratifs de la commune Mukike et plus de 95% étaient tutsi. Dans la commune Mutambu, on voyait une fumée sans fin, des ménages tutsi brulés après les fuites ou les massacres de leurs propriétaires.

[39] MANIRAKIZA, Z. op.cit., p.374.

[40] HAKIZIMANA Isaac, déplacé du site Mujejuru, enquête menée le 15 mars 2011, citée par HATUNGIMANA Pierre Claver, in Impact de la crise d'octobre 1993 sur les relations socio-économiques entre la commune Mukike et Mutambu (1993-2008), UB, Bujumbura, 2012, p.80, 105p.

Le chef-lieu de la commune Mukike va devenir le lieu de rencontre de 1589 déplacés provenant de différentes communes des Mirwa. Soulignons que les déplacés de la commune Mutambu étaient nombreux par rapport à d'autres communes qui font frontière avec Mukike. Cela s'explique par le fait que la commune Mukike fait frontière avec celle de Mutambu sur une très longue distance.

3. Difficultés de la commune Mukike pour l'hébergement des déplacés

Les autorités administratives de la commune ont été submergées pour loger les déplacés pourchassés dans leurs ménages. L'Administrateur communal de l'époque nous le précise dans ces termes : « *Après avoir constaté que tous les déplacés ne pouvaient pas se rassembler sur le chef-lieu de la commune où ils passaient la nuit à la belle étoile avec leurs enfants sous le froid de notre région, et cela suite à l'exiguïté des locaux de la commune, nous nous sommes convenus avec les directeurs de l'école primaire de Mayuyu et celle de Nyabisaka afin d'attribuer les salles de classe à ces déplacés pour les utiliser comme locaux d'hébergement pendant la nuit et pour les céder le matin pour les activités scolaires.* »[41]

Cette situation occasionnait un problème majeur car, durant la journée, ces déplacés étaient confrontés aux problèmes pluviométriques et ne trouvaient pas de places pour héberger leurs matériels de couchage et autres objets de fortune. Pour juguler ces différents problèmes, l'administrateur a créé le site de Twuya en 1998. Sa création s'est faite dans le but de désengorger les sites surpeuplés et juguler les problèmes de distribution des aides car il était difficile de recenser les déplacés éparpillés.

4. Les affrontements de la population des communes Mukike et Mugongo-Manga

Le matin du samedi 23 octobre, la mobilisation était presque terminée, une foule nombreuse s'observait sur le marché de Kizunga, elle avait comme objectif de monter à Mukike ou à Mugongo-Manga car c'est l'endroit où les communes Mukike, Mutambu et Mugongo-Manga font frontière afin de « se venger » contre les tutsi ou les hutu de l'UPRONA considérés comme traitres ou qui n'acceptent pas de les suivre. Des tambours, des sirènes et des siflets retentissaient, c'est la panique pour la population environnante, les femmes et les enfants prennent la fuite vers Mugamba avec leur troupeau mais les hommes se mobilisaient par des cris au secours en appelant les voisins des communes éloignées comme Mugamba, Gisozi mais également on a dû appeler l'intervention militaire de la Brigade d'Ijenda. Les autorités

[41] MISIGARO, A., Etude des conditions de vie du site Twuya de la commune Mukike, UB, FLSH, 2007, p.60.

communales prennent la question en main pour organiser un blocus sur toute la frontière afin de s'auto-défendre contre cette foule enragée.

L'ancien chef de zone de Mukike nous décrit les événements : « *Après avoir constaté que la situation s'aggrave, on a mobilisé tous les hommes par des cris au secours pour aller à la rencontre de ces criminels. On a aussi fait recours à la Brigade d'Ijenda pour venir nous sauver.* »[42]

Les insurgés qui se sont massés sur le marché de Kizunga commencèrent à provoquer les gens de Mukike et de Mugongo-Manga en brûlant le thé d'un certain Bukuru Romain qui se trouvait à côté du marché. Après, ils montèrent pour brûler les maisons de Rwishingwe. C'est le début des affrontements et c'est l'intervention des gendarmes de la brigade d'Ijenda qui a calmé la situation et plus d'une dizaine de personnes a péri dans ces combats.

5. Une approche de réconciliation et de résolution des effets de la crise entre les communes Mukike, Mugongo-Manga et Mutambu

La détérioration des relations entre la commune Mukike et la commune Mutambu, a été observée depuis l'arrivée des déplacés tutsi chassés dans les ménages de la commune Mutambu. Ces derniers racontaient à leurs voisins qui les ont accueillis l'horreur qu'ils ont vécue, ce qui cristallisa la haine ethnique.

De plus, les marchés qui animaient un courant d'échange et de relation entre les trois communes n'étaient plus fonctionnelles pour plusieurs facteurs : les gens de Mukike n'osaient plus descendre craignant d'être tués, c'était le même cas pour les habitants de Mutambu, ils ne pouvaient pas monter dans les marchés de Mukike et Mugongo-Manga suite à la peur des attaques. La situation sera aggravée par les attaques simultanées entre les trois communes. Les administrateurs des trois communes ont joué un grand rôle dans la réconciliation. Ils ont créé un cadre de dialogue pour réconcilier leur population.

« *La réconciliation est venue des autorités supérieures. Notre administrateur Nakwa Pierre Claver alias Ngaruko, le sauveur de Mutambu et Ntiyanogeye Dismas de Mukike, ce sont eux qui ont amené la paix et la réconciliation des gens de Mukike et Mutambu.* »[43]

[42] BANYEYEKO, A., Ex-chef de zone Mukike, entretien accordé le 13 mars 2011, cité par Hatungimana Pierre Claver, op.cit, p.85.
[43] HATUNGIMANA Pierre Claver, op.cit.p.94.

A travers des réunions de sécurité organisées par des administrateurs des trois communes, les populations faisaient des rencontres avec leurs chefs de zones et collines périphériques et en présence des déplacés qui ont quitté leurs propriétés et on les sensibilisait à sauvegarder la paix, au retour des déplacés dans leurs ménages et à dénoncer les fauteurs de tous les côtés.

II.B. Organisation et le déroulement des élections en commune Mukike et Mugongo-Manga en 2005 et 2010

II.B.1. Organisation des élections en communes Mukike et Mugongo-Manga en 2005

Les dépôts des candidatures étaient présentés par les partis politiques d'une part et à titre d'indépendants d'autre part. Les partis politiques avaient dressé les listes de leurs membres sous forme de listes bloquées comme le préconisait le code électoral du 20 avril 2005 dans son article 107 régissant les élections des conseillers communaux.

En effet, trois principaux partis politiques UPRONA, FRODEBU, CNDD-FDD avaient des candidats dans plusieurs communes de la province y compris les communes qui font l'objet de notre travail de recherche à savoir Mukike et Mugongo-Manga.

Dans chaque commune de la province, il y avait une Commission Electorale Communale Indépendante (CECI) désignée par la Commission Electorale Indépendante (CEPI) dans le but de superviser les opérations de vote et de dépouillement. Chaque liste des partis politique ou d'indépendant était appelée à envoyer son mandataire pour assister à toutes les opérations. Quant à la société civile, elle était représentée par un délégué dans chaque bureau de vote.

Dans la commune, il y avait 18 centres de vote à Mukike et 21 centres de vote à Mugongo-Manga. Dans tous les centres de vote, on a totalisé11.369 inscrits à Mugongo-Manga et 10.634 inscrits à Mukike. Un centre de bureau de vote pouvait avoir deux ou trois bureaux de vote et cela dépendait du nombre des inscrits sur la colline de recensement. Pour garantir le secret, chaque bureau de vote possédait un ou plusieurs isoloirs. Pour ce qui est de la liberté, l'électeur était libre de choisir entre les partis politiques ou les indépendants. La liberté et le secret de vote sont deux aspects indispensables car l'électeur exprime librement et sincèrement son opinion. C'est pourquoi l'électeur pouvait entrer dans l'isoloir et choisir le bulletin du parti ou du candidat indépendant de son choix et le mettait dans une enveloppe destinée à cette fin et était le bulletin qu'il ne préférait pas dans un sac se trouvant dans l'isoloir. De retour, il mettait son bulletin dans l'urne devant le président, membres du bureau

de vote, les mandataires des partis politiques ainsi que les représentants de la société civile ou les observateurs internationaux, et pour terminer, on lui mettait l'encre indélébile pour éviter qu'il puisse voter plusieurs fois.

Pour ce qui est du mode de scrutin lors des communales de 2005, on a procédé au scrutin plurinominal ou de liste. Comme les candidats étaient présentés sur des listes bloquées, l'électeur était dans l'obligation de voter pour une suite de personnes quelques soit la disposition des candidats qu'il désire ou pas.

Quant à la répartition des sièges pour les communales, on devrait prendre le quotient électoral pour attribuer les sièges aux listes qui avaient reçu beaucoup de suffrages exprimés et ensuite les sièges restants pour les listes qui avaient les plus forts restes.

II.B.1.1. La publication du calendrier électoral de 2005 en communes Mukike et Mugongo-Manga

Le calendrier électoral a été publié le 23 avril 2005 par Monsieur Paul NGARAMBE qui était président de la Commission Electoral Indépendante (CENI)[44]

« Selon ce calendrier, l'élection des conseillers communaux était fixée au 3 juin 2005, celle des députés au 4 juillet 2005 et celle des sénateurs au 29 juillet 2005. L'élection présidentielle était prévue le 19 août 2005 et enfin les collinaires étaient fixés au 23 septembre 2005.[45]

Le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante avait organisé le 26 avril 2005 une rencontre avec les représentants des partis politiques agréés dans le but de discuter sur ce calendrier électoral qui venait d'être lancé.

Les représentants des partis politiques avaient montré leurs objectifs face à l'organisation des élections communales.

En effet, les représentants des partis politiques avaient appris que le début des candidatures aux postes des conseillers communaux était fixé au 27 avril 2005.

L'emploi du temps pour les communales était déterminé comme suit :

- Du 27 avril 2005 au 4 mai 2005 était prévu le dépôt des candidatures.

[44] HABONIMANA Révérien, *Analyse comparatives des élections communales de 2005 en communes Rusaka et Nyabihanga, P30*
[45] Ibidem

- Du 4 mai au 10 mai 2005 les candidatures seraient analysées.
- Du 10 mai au 11 mai 2005, les Commissions Electorales Provinciales Indépendantes (CEPI) procéderaient à la confection des listes des candidats retenus.
- Du 12 au 13 mai 2005, les candidats lésés pouvaient faire leur recours.
- Du 14 mai au 16 mai 2005, il serait procédé à la publication de la liste définitive des candidats retenus.
- La campagne électorale était prévue du 19 mai au 1er juin 2005.
- Le scrutin des conseillers communaux était fixé au 3 juin 2005.

D'après le journaliste du Renouveau Grégonie NDORICIMPA, les représentants des partis politiques se lamentaient que le temps fixé pour les dépôts des candidatures était très court.

Néanmoins, la CENI avait essayé de réduire le nombre de documents à produire mais les représentants des partis politiques avaient des inquiétudes dans la mesure où dans les communes de l'intérieur du pays, il était difficile d'avoir une photocopieuse pour la constitution des documents exigés par CENI. Ces derniers proposaient à la CENI de trouver un autre moyen pour que les candidatures ne soient pas mises à cause de difficultés à obtenir l'un ou l'autre document exigé. Les hommes politiques burundais se demandaient également au sujet du bulletin de vote unique au moment où la majorité de la population était analphabète, puisque la CENI avait prévu un bulletin collectif sur lequel figuraient des logos des 35 partis politiques agréés. La disposition des logos suivait l'ordre d'agrément et ils étaient au recto et au verso. Le jour du vote, l'électeur mettait son empreinte en dessous du logo du parti préféré.

Finalement ce moyen a été rejeté car ce sont les bulletins séparés qui avaient été utilisés lors des différentes élections. En définitive, le calendrier électoral tel que présenté par la CENI a été accepté.

II.B.1.2. La campagne électorale pour les conseillers communaux en communes Mukike et Mugongo-Manga

La campagne électorale a été une occasion pour les partis politiques d'effectuer des descentes sur terrain afin de transmettre à leurs projets de société et de solliciter des voix. Cette campagne s'est étendue sur la période allant du 19 au 31 mai 2005. Lors de cette période la COSOME a envoyé quelques observateurs dans les communes Mukike et Mugongo-Manga. La propagande électorale est un moment donné aux candidats pour se présenter aux élections

afin que ces derniers apprécient et comparent les candidats, et se forment une opinion sur les programmes des concurrents.[46]

Les élections communales d'avant 2005 notamment celles de 1960 ont été organisées sans dépôt de candidatures ni de propagande électorale. Mais par ailleurs on avait remarqué que lors des législatives de 1961 la propagande avait été menée acharnement par les partis en compétition.

En 2005, la propagande se faisait, selon l'article 3 du décret n^0 100/068 du 17 mai 2005, par discours, messages lus ou chantés publiquement, réunions ou par voie de presse, la distribution des signes distinctifs, les affiches et les slogans ainsi que la propagande dite porte à porte difficile à contrôler quant au respect du délai de cette campagne.

Quant à la campagne pour les communales de 2005, elle était réglementée par le décret № 100/ 068 du 17 mai 2005[47] qui précisait en son article 2 que la campagne était ouverte le 19 mai 2005 à 6 h du matin et devrait prendre fin le 31 mai 2005 à 18 h. En outre pour répondre aux questions exigées de l'article 6 du même décret qui stipulait que « *toute réunion électorale est soumise à l'obligation d'une déclaration auprès de l'Administrateur communal ou du chef de zone de la mairie 24h à l'avance* ».[48]

Dans le but de bien organiser la campagne, certains administrateurs avaient élaboré les horaires de propagande de quelques partis politiques qui le souhaitaient.

En plus des textes réglementant la campagne électorale, le ministre de l'intérieur devait faire preuve de plus de vigilance pour que la campagne électorale et les élections se fassent dans des bonnes conditions régissant les lois et règlements en vigueur.[49]

La propagande avait débuté depuis longtemps pour les grands partis qui avaient assez de ressources humaines et matérielles au moment où les petits partis politiques étaient difficile de mener leurs campagnes car ils attendaient le financement de la CENI qui était en discussion avec les bailleurs de fonds. Dans les différentes rencontres des partis politiques, les petits partis politiques n'avaient jamais cessé à dénoncer l'utilisation des moyens de l'Etat par certains partis à des fins électorales. La COSOME par exemple a constaté l'usage abusif du

[46]Déogratias NDICUNGUYE, Etude *comparative des élections législatives de 1965 et celles de 1982.Bujumbura, UB, 1994P47*
[47]Serges NIRAGIRA, *Renouveau du Burundi, № 6490 du 17 mai 2005, P7*
[48]Serges NIRAGIRA, OP.CIT.P.8
[49]Ibiden

charroi de l'Etat. Les partis FRODEBU et UPRONA ont été pointés du doigt par les observateurs de la COSOME.[50]

Par contre, le code électoral pour les partis politiques en période électorale en son article 33, alinéa 2 du décret-loi n° 1/015 du 20 avril 2005 portant code électoral, interdisait l'usage des moyens de l'Etat pendant la campagne électorale dans le sens de la légalité entre les partis politiques en compétition.

Pour ce qui était des signes distinctifs des partis politiques, on a pu remarquer que les drapeaux des partis politiques étaient placés devant les boutiques, les bistrots et les maisons d'habitations alors que le décret-loi n° 1/015 du 20 avril 2005 autorisait seulement leur emplacement devant les bureaux des partis politiques. Certains partis politiques notamment ceux qui disposaient les moyens de l'Etat avaient passé outre cette loi.

Au niveau du comportement sur terrain, le code électoral dans son article 32 n'autorisait pas les déclarations injurieuses à l'endroit des autres partis politiques. Durant toute la campagne, on n'a pas observé d'échanges d'injures, les propagandistes des différents partis de ces deux communes se sont bien comportés.

D'une façon générale, la campagne électorale s'est bien déroulée dans les deux communes où la plupart des autres communes de la province Bujumbura restaient dans l'insécurité à cause des rebelles du FNL.

II.B.1.3. Le scrutin en communes Mukike et Mugongo-Manga

Les élections communales qui se sont déroulées le 3 juin 2005 se sont globalement bien passées dans tout le pays en général et dans les deux communes de la province Bujumbura en particulier. Leurs résultats ont été acceptés par la majorité de la classe politique burundaise et par la communauté internationale. Les observateurs de l'union européenne ont été témoins de la réussite de ce processus électoral et ils l'ont mentionné dans leur rapport d'observation rendu public en août 2005.[51]

Toutefois, dans quelques communes de la province Bubanza (Rugazi et Mpanda) et Bujumbura (Kanyosha, Muhuta, Isale et Nyabiraba), la sécurité avait été perturbée par des

[50] Consultant: Athanase NTIYANOGEYE et Pierre Claver NDAYICARIYE , Evaluation du processus électoral de 2005, P 5
[51] Consultants: Pierre Claver NDAYICARIYE et Athanase NTIYANOGEYE, OP CIT, P 15

coups de feu qui avaient été déclenchés aux alentours des bureaux de vote le jour du scrutin par le Palipehutu-FNL, le dernier mouvement armé qui n'avait pas encore adhéré au processus de paix burundais.

Face à cette mauvaise situation, la CENI a été obligée de reporter les élections dans ces localités au 7 juin 2005.[52]

« *Pour réussir l'organisation du processus électoral au Burundi en 2005, l'observation a été un des éléments importants. Cette affirmation a été faite par la CENI lors de la présentation de son rapport sur le processus électoral devant le parlement et le gouvernement le 14 décembre 2005.*

L'observation de deux élections tant par les nationaux que par les internationaux a favorisé la transparence des élections et partant le respect de certaines normes internationales des consultations démocratiques.»[53]

« *Pour aboutir au bon déroulement, les observateurs ont observé tout le processus des élections pendant leur mission d'observation, c'est-à-dire avant le scrutin pour observer l'organisation des élections, pendant le scrutin pour observer les opérations de vote et après le scrutin pour observer le processus de dépouillement et la proclamation des résultats. Pour mieux conduire leur mission, les observateurs internationaux ont intérêt à bien se préparer.*»[54]

Le jour du vote dans les communes Mukike et Mugongo-Manga avait été caractérisé par le calme et la sérénité. Nous avons constaté que la société civile avait contribué au bon déroulement du scrutin.

En dehors des observateurs de la société civile et des observateurs internationaux, d'autres intervenants dans les opérations de vote à savoir l'administration, les agents électoraux, les électeurs, les mandataires politiques, les agents de sécurité, les médias, avaient aussi contribué au bon déroulement des élections communales jusqu'à la clôture des opérations de vote et au comptage des voix.

[52] Réverien HABONIMANA, OP.CIT, P.38
[53] Pierre Claver NDAYICARIYE et Athanase NTIYANOGEYE, OP.CIT, p.22
[54] COSOME, *Guide de l'observateur des élections au Burundi, P.13*

II.B.2. Déroulement des élections en communes Mukike et Mugongo-Manga

II.B.2.1. Le jour du scrutin

En général les bureaux de vote étaient bien organisés malgré quelques irrégularités d'ordre opérationnel comme la mauvaise disposition des isoloirs mais cela avait été corrigé dans les meilleurs délais pour parvenir au bon déroulement du scrutin.

Concernant l'ouverture et la fermeture des bureaux de vote, les heures prévues avaient été respectées sauf dans peu de bureaux de vote observés ici et là. Les retards étaient surtout causés par le manque de moyens de déplacement des agents électoraux par exemple en commune Mukike. Malgré tout cela n'avait pas affiché un grand problème sur les opérations de vote en communes Mukike et Mugongo-Manga.

Au niveau de quelques centres, nous avons remarqué que le matériel était en place à temps en quantité suffisante. Pourtant quelques irrégularités avaient été constatées. Elles concernaient notamment :

- une insuffisance des bulletins de vote de certains partis politiques dans certains bureaux de vote ;
- une rupture des stocks des enveloppes par endroit ;
- des stocks poubelles non appropriés, etc.

II.B.2.2. Le comportement des intervenants en communes Mukike et Mugongo-Manga

a. Les partis politiques

Le rapport de la COSOME indique que les partis politiques se sont en général bien comportés. Ils ont relativement bien respecté leur code de conduite. Quant au comportement de l'administration pour accueillir des gens, certains administratifs étaient occupés à faire la campagne de leurs partis.

b. L'administration

Concernant le comportement des autorités administratives, les observateurs ont surtout relevé l'absence de collaboration entre eux et les agents électoraux et la poursuite de la campagne sur les lieux de vote.[55]

[55]Consultants :Pierre Claver NDAYICARIYE et Athanase NTIYANOGEYE, OP.CIT, P.37

c. Les agents électoraux

S'agissant des agents électoraux, ces derniers ont laissé parfois apparaître un manque de maîtrise des techniques de supervision des élections. Certains agents se permettaient d'influencer les électeurs sur les lieux de vote, d'autres acceptaient des procurations non conformes aux procédures ou des procurations sans consignation. Ils autorisaient également les mineurs de voter alors que le code électoral de 2005 prévoyait dans son article 4 qu'ils sont électeurs les citoyens burundais en âge révolu à la date du scrutin, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant pas dans un des cas d'incapacité électorale prévus par le présent code.[56]

d. Les électeurs

Le rapport synthèse du déroulement des élections de 2005 au Burundi fait état d'un bon comportement affiché par les électeurs lors des différents scrutins. Ils ont dans l'ensemble voté dans le calme et la sérénité et ont respecté le caractère secret du vote.

Néanmoins, quelques cas d'irrégularités qui n'étaient pas de nature à compromettre le déroulement des scrutins ont été signalés. Il s'agissait notamment :

- Des injures par quelques électeurs des partis politiques concurrents ou différents ;
- La menace verbale dirigée contre les agents électoraux ;
- La tentative des mineurs de voter ;
- La tentative de voter plusieurs fois avec des cartes d'électeurs volés ;
- Le départ avec les cartes d'électeurs des partis politiques pour lesquels, ils n'avaient pas voté.

e. Les mandataires

Sur tous les centres de vote de Mukike et Mugongo-Manga, les mandataires politiques délégués par différents partis en compétition se trouvaient sur les lieux de vote comme c'était prévu. Le manque de formation préalable serait à l'origine de certains comportements notamment le non usage de la lettre d'accréditation de la CENI, l'absence des badges d'identification et surtout la tendance à se substituer aux agents électoraux. Il faut également souligné qu'il y avait quelques partis politiques qui n'avaient pas des mandataires politiques dans les deux communes.

[56]COSOME, Rapport sur le rôle des observateurs de la société civile, P.24.

f. Les observateurs

Les observateurs étaient de deux catégories. Il y avait les nationaux et les internationaux.

Les observateurs nationaux étaient constitués par les membres de la COSOME, du CNEB, de CIVIC et de la ligue IZERE tandis que les observateurs internationaux étaient essentiellement composés par des envoyés de l'ONUB et l'Union Européenne. La COSOME avait eu également des observateurs étrangers qui étaient venus renforcer son action d'observation des élections. Il s'agissait de : Réseau EURAC de l'Europe, Développement et la Paix (CANADA), etc.

Pour ce qui est des observateurs nationaux, il a été signalé qu'ils se sont bien comportés à l'exception de l'observation du CNEB qui se comportait comme des agents électoraux en donnant des injections et des suggestions aux électeurs. Signalons que pour les observateurs internationaux rien n'avait été remarqué à leur encontre.

g. Les forces de l'ordre

Les membres des forces de l'ordre avaient affiché un bon comportement. Ils se trouvaient à distance et restaient discrets sur les bureaux de vote car l'article 54 du code électoral stipule que les agents de l'ordre ne peuvent être placés à l'intérieur ou aux abords immédiats du bureau de vote sauf les cas de réquisition par le président du bureau de vote.

h. Le rôle des medias

Au moment des élections communales de 2005, le paysage médiatique du Burundi comportait une chaîne de télévision, onze radios, deux studios de production, une agence de presse et quelques titres de journaux.

Pendant la période électorale, les medias ont travaillé en synergie en vue d'assurer la couverture médiatique la plus complète possible et surtout une couverture impartiale. Des directives avaient été données en ce qui concerne les moments importants pendant lesquels les journalistes devaient intervenir. Ainsi à chaque scrutin les journalistes de terrain avaient trois moments importants pour intervenir :

1^0 La veille du scrutin pour s'enquérir de l'état du scrutin,

2^0 Le jour du scrutin pour informer le public sur le déroulement de l'événement,

3^0 Après le scrutin pour donner les résultats provisoires au fur et à mesure qu'ils tombaient.

Les journalistes devaient également décrire l'ambiance qui régnait autour des bureaux de vote et recueillir les points de vue des différents acteurs y compris la population.

II.B.3. Le comptage des voix

Les opérations de comptage des voix s'étaient bien déroulées. Elles s'étaient faites dans la transparence en présence des mandataires politiques et des observateurs qui le souhaitaient. Dans certains centres de vote, les électeurs étaient restés calmes sur les lieux de vote dans le but d'attendre les résultats du scrutin car les élections communales constituaient un moment très indispensable pour tout burundais appelé à choisir ses représentants à la base.

Dans presque toutes les communes du pays en général et la commune de Mukike et Mugongo-Manga qui font l'objet de notre travail scientifique en particulier, soit les listes électorales étaient incomplètes, soit les bulletins de vote étaient insuffisants ou incomplets. Dans de nombreux cas, les différents intervenants : mandataires politiques, administratifs, agents électoraux, etc. portaient un double travail en jouant plusieurs rôles à la fois. Il a été souligné des cas où un agent électoral jouait à la fois ce rôle alors qu'il était également candidat aux élections. C'est pourquoi ce dernier pouvait influencer le vote des électeurs. Encore une fois, les consignes de vote avaient été souvent revenus et communiqués tardivement et comme conséquence les agents électoraux et les électeurs en prenaient connaissance également tardivement.

Après les opérations de vote, le président du bureau de vote prononçait la fin du scrutin et dressait un procès-verbal. C'est ainsi que le dépouillement débutait aussitôt et se déroulait avec la présence des mandataires politiques et les observateurs. On ouvrait alors les urnes et l'on comptait publiquement le nombre de bulletins positifs et nuls de chaque liste de parti politique ou indépendant.

« *Etant nuls, les bulletins autre que ceux dont l'usage étaient prévus ainsi que ceux qui n'étaient pas estampillés et paraphés ou les bulletins déchirés. Tous les autres étaient positifs* »[57]

Après le décompte, on indiquait le nombre de bulletins de chaque liste. C'est ainsi que le président du bureau de vote rédigeait un procès-verbal et veillait transmettre les résultats au

[57] Déogratias NDICUNGUYE, *étude comparatives des élections législatives de 1965 et celles de 1982, Bujumbura, UB, FLSH, HISTIRE, 1994, P.53*

président de la CECI. Ce dernier qui avait les résultats de toute la commune procédait à son tour à l'addition des résultats des bureaux suivants les listes et les candidats. Ainsi, les sièges de la circonscription électorale étaient attribués à la liste qui avait eu le plus de suffrage et plus sincèrement au candidat de cette liste qui avait obtenu beaucoup de voix. Son suppléant devrait être celui, qui, sur la même liste gagnante, avait obtenu la seconde place. Signalons que les sièges étaient attribués aux listes qui avaient les plus forts de suffrages exprimés. Le président de la CECI procédait aux opérations de dépouillement par l'établissement d'un procès-verbal et passant à la proclamation des résultats. Signalons que l'opération d'établir un procès-verbal revêt un caractère significatif authentifiant le déroulement des opérations de vote et de dépouillement.

Le procès-verbal de dépouillement est fait en quatre exemplaires dont l'un est conservé par le président de la CECI au moment où les autres sont transmis à la CEPI, à la CENI et aux mandataires.[58] Le procès-verbal est signé par tous les membres du bureau électoral et les mandataires des partis politiques et des candidats indépendants. Il précise entre autres :

- Le nombre des électeurs inscrits au rôle électoral ;
- Le nombre des électeurs ayant participé au vote ;
- Le pourcentage des votants par rapport aux inscrits ;
- Le nombre de suffrages exprimés et celui des bulletins nuls ;
- Le pourcentage des suffrages exprimés par rapport aux votants.[59]

Notons enfin que les mandataires politiques ou d'indépendants ont le droit de faire inscrire au procès-verbal toutes leurs observations dans une place réservée à cet effet.

En définitive, les opérations de décompte de suffrages aussitôt terminés, les bulletins correspondant aux suffrages exprimés sont placés sous plis scellés portant mention « nuls » et l'indication chiffrée du contenu. Le tableau ci-dessous nous montre la répartition des sièges par commune en province Bujumbura aux communales de 2005.

[58] COSOME, *rapport synthèse du déroulement des élections de 2005 au Burundi, Bujumbura, décembre 2005, P.16*
[59] Ibidem

Tableau 1 : Répartition des sièges par commune en province Bujumbura rurale

Province		Communes	Sièges obtenus	Partis ayant eu l'Administrateur communal
BUJUMBURA RURALE	1	BUGARAMA	CNDD-FDD(5), UPRONA(3), FRODEBU(16), CNDD(1)	FRODEBU
	2	ISALE	CNDD-FDD(3), FRODEBU(22)	FRODEBU
	3	KABEZI	CNDD-FDD(4), FRODEBU(17), CNDD(2),PP(1), KAZE-FDD(1)	FRODEBU
	4	KANYOSHA	CNDD-FDD(1), FRODEBU (24)	FRODEBU
	5	MUBIMBI	CNDD-FDD (7), FRODEBU(18)	FRODEBU
	6	MUGONGO-MANGA	CNDD-FDD (3), UPRONA (12), FRODEBU (3),PARENA (1), MRC (4), PP(1), MSP (1)	UPRONA
	7	MUHUTA	CNDD-FDD (2), UPRONA (1), FRODEBU(20), CNDD(1), PP (1)	FRODEBU
	8	MUKIKE	CNDD-FDD (4), UPRONA (10), FRODEBU(8), PARENA(1), MRC (2)	UPRONA
	9	MUTAMBU	CNDD-FDD (15), FRODEBU (9), PP (1)	CNDD-FDD
	10	MUTIMBUZI	CNDD-FDD(5), UPRONA(1), FRODEBU(17), CNDD (1) PP(1)	FRODEBU
	11	NYABIRABA	CNDD-FDD (3), UPRONA (1), FRODEBU (20), MRC (1)	FRODEBU

II.C. Les élections communales de 2010 en communes Mukike et Mugongo-Manga

a. Genèse des élections de 2010

b. Contexte sociopolitique

Le contexte d'avant les scrutins de 2010, entre 2005 et 2010 a beaucoup influencé le processus électoral de 2010. C'est une période charnière de mise en œuvre des différents accords dont l'intégration effective des anciennes forces rebelles du CNDD-FDD et du PALIPEHUTU-FNL.

En plus du contexte environnant des élections de 2010, il convient de souligner le climat qui a prévalu bien avant la campagne, voire longtemps avant celle-ci et qui a eu une incidence majeure sur ces élections.

L'ambiance tendue dans laquelle la CENI a été mise en place : une première CENI mort-née. Elias SENTAMBA nous montre les stratégies utilisées par le parti CNDD-FDD pour pouvoir contrôler le processus électoral.

D'abord, les tentatives de mise en place d'une commission électorale nationale indépendante gagnée à sa cause: en juin 2008, le président de la République signe un décret instituant la CENI sans dialogue préalable avec les autres partis politiques. Selon ce texte, le président avait le droit de démettre tout membre« accusé de tout acte de nature à perturber les élections»[60]. Bien entendu, ce flou délibéré allait tout de donner au chef de l'Etat et bien évidemment au parti au pouvoir l'opportunité de rayer tout membre de la CENI indésirable parce que non gagnée à sa cause. Tout naturellement, l'opposition a forcé le chef de l'Etat à changer son avis. En décembre 2008, le président de la République s'engage à signer un autre décret proposant les membres de la CENI suivants: Maître Clotilde NIRAGIRA (Présidente de la CENI), Mgr. Antoine Pierre MADARAGA (Vicaire général du Diocèse de Ngozi, Eglise Catholique), Mgr. Elie BUCONYORI (Evêque de l'église méthodiste du Burundi), Sylvie KINIGI (ancienne première ministre de 1993 à 1994) et Didace BIRABISHA (Chef de cabinet au ministère de l'énergie et des mines).

Ensuite, la polémique éclate. Les partis de l'opposition et les organisations de la société civile n'ont pas cessé de critiquer sévèrement la volonté manifeste du parti au pouvoir de tailler une CENI sur sa mesure hypothéquant par-là même la crédibilité des élections et après négociation, il a été adopté une CENI de consensus présidée par l'Ambassadeur Pierre Claver NDAYICARIYE. Après sa mise en place, la CENI a eu des difficultés d'ordre matériel et humain. Les moyens lui faisaient défaut par rapport aux élections de 2005 qui avait une logistique sans précédent au Burundi. A noter que les élections de manière générale coûtent cher et semblent être au-dessus des moyens de l'Etat burundais. Ce qui pose la question de l'équilibre: élections libres, crédibles et apaisées par rapport au faible investissement financier dans les élections par l'Etat burundais. Le financement des élections dépendait presque exclusivement de l'extérieur.

Enfin, l'environnement politique était défavorable à l'exercice des libertés publiques pour les partis politiques (emprisonnement, des leaders politiques : Radjabu et ses partisans, SINDUHIJE) et la société civile (assassinat de MANIRUMVA, dissolution de FORSC, etc.).

[60] SENTAMBA (E), Les élections de 2010 au Burundi: pari pour la démocratie ou pour le recul dans les affres du conflit, Cahier de l'IDEC, Volet« Gouvernance et développement institutionnel», P.24

difficile cohabitation entre le CNDD-FDD, le FNL, et UPD, agrément difficile de certains partis (FNL et MSD), radiation de l'Assemblée Nationale de 22 députés, etc.[61]

Alors que les autres partis étaient privés de la liberté d'action, le parti au pouvoir n'a cessé de poursuivre sa campagne électorale de façon quasi ouverte à travers les personnalités publiques issues de ce parti comme le président de la république, le vice-président et le président du sénat. « *Les fréquentes descentes en provinces du président de la République sont interprétées par une opinion de l'opposition comme une façon déguisée de poursuivre la campagne électorale surtout que ces moments sont des opportunités de manifester les magnanimités et les largesses du chef de l'Etat en offrant beaucoup de cadeaux de tout genre* »[62]

Selon le rapport général de l'observation des élections de 2010 de la COSOME, durant toute la période entre 2005 et 2010, l'état de la gouvernance a été au cœur du débat politique. Le parti au pouvoir a été accusé par l'opposition et la société civile de malversations économiques et autres crimes notamment lors des débats politiques. L'état de la gouvernance a également alimenté les campagnes électorales surtout les communales, qui s'étaient transformées en élections présidentielles de fait. Le parti au pouvoir n'a pas baissé les bras et à son corps défendant, n'a cessé d'égrainer une multitude de réalisations au style populiste et qui a drainée des foules immenses durant les mêmes campagnes. Parmi les hauts faits qu'il s'imputait se trouvent la gratuité de l'enseignement primaire et les soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les mères en couches. Ce style de propagande aurait largement influencé dans les différents scrutins surtout aux communales et particulièrement pour un électorat analphabète.

En définitive, les élections de 2010 et leurs résultats peuvent être compris et interprétés à l'aune de tout ce contexte immédiat et lointain. Ils ne sont donc pas déconnectés à l'environnement politique national.

Au-delà de ces élections, il faut donc les comprendre, à travers les méandres de ce contexte et plonger le plus loin possible dans ses arcanes.

c. Les péripéties de l'enrôlement électoral

La COSOME a produit et rendu public un rapport sur l'enrôlement électoral de 3.510.954 électeurs qui ont été enregistrés sur 3.550.142 attendus; soit un taux de réalisation de

[61] Rapport d'observation de l'enrôlement électoral des électeurs, BUJUMBURA, mars 2010, P6
[62] COSOME, *Rapport général de l'observation des élections de 2010, P19*

102,12%, un chiffre qui n'a pas laissé indifférent les protagonistes aux élections. Un tel résultat est celui d'une campagne inédite sur la mobilisation pour la distribution de la Carte Nationale d'Identité (C.N.I). Celle-ci aura des répercussions sur la suite du scrutin électoral notamment en ce qui concerne l'octroi de la C.N.I aux mineurs, la distribution facile de la carte d'électeurs, y compris à ceux qui n'en avaient pas le droit. Les uns et les autres en ont fait un enjeu électoral majeur.

On aura assisté à des tentatives d'achat des cartes d'électeurs et des récépissés par certains membres des partis politiques tel que le CNDD-FDD. Le conseil des ministres est sorti de son mutisme lors de sa séance des 17 et 18 février 2010. Il a dénoncé en divers *« Ce mouvement de rachat et a recommandé de sanctionner sévèrement tous ceux qui seront attrapés avec ces récépissés et présenter au public, par voie de télévision, ceux qui ont été déjà appréhendés en attendant que la justice leur applique les sanctions prévues par la loi »*[63].

d. L'organisation des élections communales de 2010 en communes Mukike et Mugongo-Manga

1. Code électoral de 2009

Selon le code électoral du 18 septembre 2009 dans son article № 1, les élections sont organisées de manière impartiale en représentant les mandats et les délais impartis prévus par la constitution et les autres lois en la matière et l'ordre dans la présente et selon le calendrier établi par la Commission Electorale Nationale Indépendante.[64] Le processus de 2010 a connu des hauts et des bas et surtout diffère énormément du processus de 2005. Cinq scrutins ont été organisés :

1. Elections communales du 24 mai 2010 ;
2. Elections présidentielles du 28 juin 2010 ;
3. Elections législatives du 23 juillet 2010 ;
4. Elections sénatoriales du 28 juillet 2010 ;
5. Elections collinaires du 7 septembre 2010 ;[65]

Les élections communales du 24 mai 2010 qui font objet de notre travail de recherche étaient régies par l'article 104 du chapitre III portant sur l'élection des conseils des communes et des administrateurs communaux.

[63] COSOME, rapport général d'observation des élections de 2010, P5
[64] République du Burundi, le code électoral du 18 septembre 2009, Bujumbura, 2009, art.1
[65] COSOME, Rapport d'observation des élections de 2010, P5

Le code électorale 2009 précise que :

« *La commune est administrée par le Conseil communal et l'Administrateur communal. Le Conseil communal comprend 15 membres. Ils sont élus au suffrage universel direct sur base des listes bloquées des partis politiques ou des indépendants à la représentation proportionnelle. Chaque liste doit tenir compte de la diversité ethnique et de la participation du genre.* »[66]

2. Loi communale de 2010

A part le code électoral du 18 septembre 2009 qui a régi les élections de 2010, on peut également retenir la loi № 1/02 du 25 janvier 2010 portant organisation de l'administration de la commune.

L'article premier de cette loi définit la commune comme « une collectivité territoriale décentralisée, dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie organique et financière»[67]

L'article 9 de la même loi stipule que « les membres du Conseil communal sont élus au suffrage universel direct dans les conditions prévues par la loi électorale. Le membre d'un Conseil communal porte le titre de conseiller communal».[68]

Cet article présente des équivoques dans le but où le Conseil communal est élu au suffrage universel mais par contre l'autorité représentative est choisie de façon indirecte et cela fait que les membres du conseil issus des différentes familles politiques luttent ou rivalisent pour diriger l'institution.[69]

De plus, la commune burundaise reste en quasi-totalité dans la dépendance de l'autorité hiérarchique du mouvement qu'elle est gangrenée par la misère et en proie à la mauvaise gouvernance, au clientélisme et à la corruption.

Cependant la loi est claire du point de vue de la distillation d'un membre du Conseil communal. Ce dernier est élu parmi les partis politiques régulièrement constitués ainsi que les candidats indépendants, raison pour laquelle le mandat d'un candidat élu sur la liste d'un parti

[66] République du Burundi, op.cit., art. 104

[67] République du Burundi, loi № 1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi № 1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration de la comme, Buja 2010 art 1

[68]République du Burundi, Op.cit. art 9, alinéa 1

[69]Isaac NTAKIYIRUTA: Enjeux et cpt électoraux au niveau local cas des élections du 3juin 2005 en communes Bisoro et Kayokwe, Bujumbura, U.B, FLSH, P43

politique prend fin quand il quitte volontairement le parti pour lequel il a été élu ou s'il est exclu après avoir exercé toutes les voies de recours avant les juridictions compétentes.[70]

3. Distribution des cartes d'identité

Le gouvernement burundais appuyé Par le PNUD, a entamé la distribution d'un million de cartes nationales d'identité en prévision des élections de 2010. « L'opération a débuté à Bujumbura, lors des cérémonies organisées en présence des leaders des partis politiques, des gouverneurs de province et des administrateurs communaux ainsi que les représentants de la société civile »[71]. Normalement, ces CNI étaient prévues à être distribuées gratuitement à tout burundais qui avait 18 ans et qui n'en avait pas. Selon les propos de certains partis politiques en opposition comme (FRODEBU, MSD, UPRONA, CNDD et UPD), l'administration contrôlée par le CNDD-FDD a été accusée de favoriser ses militants.[72] Selon toujours les mêmes partis, des irrégularités aient été constatées dans l'octroi de ces cartes, environ deux millions de burundais en âge de voter n'avaient toujours pas de CNI.

C'est dans ce but que la CENI est sortie de son silence et a introduit une nouvelle pièce dénommée « attestation d'indentification pour l'enrôlement de l'électeur » ; permettant de vérifier la qualité de l'électeur. L'intérêt manifeste de cette dernière est qu'elle est donnée par les CEPI et les CECI aux chefs des collines ou de quartiers qui, en présence des mandataires des partis politiques, ont pu remplir et signer le formulaire d'attestation pour le candidat électeur. Avec cette attestation, le candidat pouvait se faire enrôler.

4. L'enrôlement des électeurs

Au même moment de la distribution des Cartes Nationales d'Identité, la CENI a procédé à partir du 21 janvier 2010 au lancement officiel du recensement électoral dans tout le pays en général et en province Bujumbura en particulier en vue d'élaborer le fichier électoral. Voici alors les résultats :

[70] République du Burundi, Op.cit, art23, alinéa 3

[71] Jean Bosco MPAWENAYO . Analyse comparative des élections législatives de 1993 et celles de 2010 au Burundi, Bujumbura, U.B, FLSH, Histoire, Mars, 2010, P51.

[72] OAG, Apport, élection controversée et risque de régression démocratique, Bujumbura, août, 2010, P29

Tableau 2 : Résultat de l'enrôlement des électeurs par Commune en province Bujumbura rurale

Nom de la commune	Résultats attendus	Nombre d'inscrits	%
1. Bugarama	11 196	12433	90,05
2. Isale	30 871	33 123	93,2
3. Kabezi	19 365	20 601	94
4. Kanyosha	28 962	31 513	91,9
5. Mubimbi	17 514	18 084	96,84
6. Mugongo-Manga	10 775	11 369	94,77
7. Muhuta	20 765	22 150	93,74
8. Mukike	9 833	10 634	92,46
10. Mutimbuzi	28 381	32 519	87,27
11. Nyabiraba	16 945	17 683	95,82
Total	210 898	227 031	92,89

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données de l'enquête auprès des archives de la CENI.

Les résultats de ce recensement sont satisfaisants quand on fait une comparaison entre les résultats attendus et le nombre d'inscrits. Sur 11 communes qui forment la province de Bujumbura, 10 dépassent 90% du taux de participation. Ces chiffres nous montrent que les habitants de cette province avaient l'engouement de participer aux élections qui allaient débuter au mois de mai. D'une façon générale le président de la CENI affirmait que le travail d'enrôlement des électeurs a été bien fait. Par contre, certaines associations de la société civile notamment l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ont fait des critiques.

Selon ce dernier, il affirme que l'enrôlement des élections a débuté dans la grande confusion[73]. Cela s'explique par le fait que les lieux d'inscription n'avaient pas été bien avisées au public et dans plusieurs localités du pays, le matériel d'inscription est arrivé tardivement et cela n'a pas pu être corrigé qu' après deux ou trois jours. Il y a eu également des tentatives de fraudes. Parmi ces derniers, l'OAG donne des exemples comme :

- Tentatives d'enrôlement des mineurs
- Usage des fausses cartes d'identité à l'inscription
- Achat des récépissés par certains politiciens en échange d'argent.

[73] OAG, rapport d'observation du premier trimestre 2010, OP.CIT, P29

5. Le calendrier électoral de 2010

C'est dans un contexte où des réprobations sont de plus en plus entendues que la CENI a commencé à appliquer un calendrier suffisamment négocié et particulièrement serré. Les premières opérations, à savoir la distribution des cartes nationales d'identité, le recensement électoral, l'inscription au rôle d'électeur se sont chevauchées et ont laissé voire des failles. Les consignes n'ont semblé avoir été bien assimilés, les délais n'ont pas été respectés, des soupçons divers ont été exprimés,

Dans le bénéfice du doute, tout le monde voulait croire que la machine était entrain d'être huilée. Le calendrier convenu a annoncé les élections communales pour le 21 mai 2010, tandis que les consultations pour l'élection des administrateurs communaux ont été fixées au 14 juin 2010. Les élections présidentielles ont été programmées pour le 28 juin 2010 et en cas de 2eme tour, le scrutin aurait lieu le 26 juillet 2010. Quant aux législatives, elles ont été annoncées pour le 23 juillet 2010, les sénatoriales le 28 juillet 2010 et enfin l'élection des collinaires le 7 septembre 2010. Le rapprochement des législatives, des sanatoriales et des présidentielles, en cas de second tour s'est relevé sérieusement serré.

En date du 20 avril 2010, Pierre Claver NDAYICARIYE, président de la CENI, a rendu public la liste de 23 formations politiques et 5 indépendants qui ont manifesté leur intention de concourir aux élections communales. Seuls le CNDD-FDD, le FRODEBU, l'UPRONA et le FNL ont déposé leurs candidatures dans toutes les 129 communes du pays.

Mais là encore, un certain nombre de formations politiques ont estimé que le nombre de documents demandés était irréaliste. La CENI s'est ajustée à cette requête à la satisfaction de ces formations politiques.

Concernant le calendrier, le scrutin initialement prévu le 21 mai 2010, a été repoussé au 23 mai 2010 par le président de la CENI, pour enfin être fixé au 24 mai 2010 par le président de la république.

Le report a été motivé par le manque de temps matériel pour l'acheminement des bulletins de vote sur tous les lieux de vote dans le délais prévu.

6. La campagne pour l'élection communale de 2010

Selon le rapport de l'OAG dans son rapport du 1er septembre 2010, les élections de 2010 avaient l'allure de la présidentielle car, dès le coup d'envoie de la campagne des communales le 5 mai 2010, les jeux ont été faussés. Les candidats aux conseils communaux ont été invisibles sur le terrain. Ils n'ont pas présenté leurs programmes aux populations.

Seuls ceux qui voulaient atteindre ou garder la magistrature suprême se sont mis en route pour parcourir tous les coins du pays pour exposer leurs programmes.

D'une façon générale, il n'y a pas eu de la campagne pour l'élection communale car on n'a pas vu les candidats pour les différents conseillers communaux se présenter et exposer leurs programmes. En un mot, la campagne pour les élections communales s'est substituée en une campagne de la présidentielle.

II.D. Opérations électorales

II.D.1. Dispositif à l'ouverture du scrutin

II.D.1.1. Le démarrage du scrutin

Selon le code électoral, le démarrage du scrutin est fixé à 6h. L'article 36 dispose que :

« Le scrutin a lieu à la date fixée par le décret de convocation des électeurs visé à l'article 11 du présent code et ne dure qu'un seul jour. Il est ouvert à six heures et clôturé à seize heures. Toutefois, compte tenu des circonstances, le président du bureau électoral peut décider que la fermeture sera reportée à dix-huit heures au plus tard. La décision est motivée et consignée au procès-verbal du déroulement du scrutin »[74].

D'après le rapport de la COSOME, tous les 5 scrutins ont en moyenne commencé avec un retard remarquable situé entre 20 et 30 minutes. Les raisons étaient généralement :

- Le matériel électoral qui n'était pas prêt ou qui était insuffisant ;
- Le retard des agents électoraux ;
- Longues explications des procédures aux électeurs ainsi que la mise en place des files d'électeurs ;
- Le retard ou l'absence des mandataires et observateurs.

[74] COSOME, rapport général d'observation des élections de 2010, P25

Le matériel électoral qui n'était pas prêt ou qui était insuffisant aura été le facteur déterminant dans le retard du démarrage du scrutin. Le démarrage de l'opération électorale aux élections communales a eu lieu avec un grand retard dû au manque du matériel ou à son retard si bien que dans certains bureaux électoraux le scrutin a démarré avec plus d'une heure de retard. Le retard des agents électoraux a été observé mais ces retards étaient peu importants si bien que leur influence était insignifiante. Aux élections communales, on a remarqué de longues explications de procédures aux électeurs ainsi que la mise en place des files d'électeurs.

II.D.1.2. Sécurité et emplacement des forces de l'ordre

Selon le code électoral, les forces de l'ordre assurent la sécurité des scrutins. Ils ne peuvent pas être aux abords ou à l'intérieur du bureau de vote. La CENI avait donné une instruction selon laquelle elles doivent être positionnées à au moins 50 mètres et intervenir sur réquisition du président du bureau de vote. Pendant le scrutin communal, les observateurs ont constaté un déploiement important de forces de l'ordre. Elles étaient constituées de policiers et de militaires. Leur positionnement par rapport aux bureaux de vote était dans l'ensemble raisonnable même s'il est rare qu'elles soient à 50 mètres comme cela avait été exprimé par la CENI.

II.E. Déroulement du scrutin

II.E.1. Action de propagande et agitation

II.E.1.1. Agitation, tension ou querelle

Parmi les conséquences des actes de la propagande et tricherie figurent les tensions et querelles sur les lieux de vote. Ces tensions et querelles ont été observées dans tous les scrutins. Mais de manière générale, elles étaient minimes en dehors des élections communales où les tensions observées se retrouvent dans les proportions d'environ 5% des bureaux de vote[75].

Elles avaient trait :

- Aux disputes sur des cas de tentatives de tricherie
- Aux personnes dont la qualité d'électeurs est discutable
- A la disposition des isoloirs

[75] COSOME, OP.cit,P32

- Aux attitudes d'intimidation de certaines activités des partis
- Au déficit organisationnel des membres du bureau de vote.

II.E.2. Activités de campagne aux bureaux de vote

Selon le code électoral dans son article 35, les activités de campagne sont interdites le jour et sur le lieu de vote. Ces activités ont été fortes et remarquables. Elles étaient menées sous diverses formes, à la fois subtile et diffuse. Les observateurs ont constaté plusieurs cas d'activités susceptibles d'être assimilés à une campagne électorale. Cela est récurrent dans presque 100% des bureaux de vote. Eu égard à la manière très subtile de procéder, il était difficile de qualifier cela de la campagne. Il s'agissait notamment des mouvements injustifiés dans les rangs : des personnes généralement des responsables administratifs à la base circulaient dans les rangées sous prétexte qu'ils étaient entrain d'assurer l'ordre. Ils pouvaient faire passer des messages. Dans tous ces cas, il a été constaté dans tous les bureaux de vote des cas d'influence quelconque du vote :

- Des mandataires politiques qui soufflaient aux électeurs de voter pour le parti au pouvoir.
- Des signes distinctifs, des affiches et autres matériels de propagande des partis politiques sur les lieux de vote
- Tentative de rentrer avec les bulletins de vote restants
- Sortie du bureau de vote en brandissant le bulletin de vote choisi avant de le mettre dans l'enveloppe
- Rassemblement des électeurs par des politiciens de manière à faire penser qu'il faisait de la propagande
- Port de tenues telles que les tee-shirts des partis
- Positionnement de certains membres des partis sur les carrefours des routes menant ou donnant accès aux lieux de vote pour dire aux électeurs de voter pour leurs partis politiques
- Des mandataires d'un parti qui avaient des badges d'observateurs de la CENI et en profitaient pour se dissimuler en vue de faire la propagande

Les activités de campagne ont été soulignées dans 13,5% des bureaux de vote lors des élections communales.

II.E.3. Affiches et autres matériels de propagande

Bien qu'interdits sur le lieu de vote, il a été constaté dans les proportions très faibles que les affiches et autres matériels de propagande étaient disponibles. Au cours des élections

communales, les observateurs les ont constatés dans les proportions de 4.20% des bureaux de vote observés. A noter cependant que les drapeaux des partis politiques pouvaient être non loin du bureau de vote sans nécessairement être sur le bureau de vote. Au cours des communales, certains propagandistes sont venus avec des éléments ou des signes des partis politiques. On a souligné 15 cas dans toute la province de Bujumbura soit 5.01%.

A titre d'illustration, on a constaté les irrégularités suivantes liées aux matériels de propagande :

- En commune Mugongo-Manga au bureau de vote de Nyarushanga BV2, un électeur portait un uniforme du parti CNDD-FDD.
- Un électeur est venu avec un bulletin de vote du parti UPRONA au bureau de vote E.P Rukina Bv2 en commune Mukike.

II.E.4. Présence des personnes non autorisées

La présence des personnes non autorisées est une pratique qui s'inscrit dans la logique de propagande. Il s'agissait souvent des gents de l'administration ou des leaders des partis politiques. Ils ont été remarqués dans les communes et dans toutes les provinces. Lors des communales, leur présence a été soulignée dans 14.66% des bureaux de vote[76]. Les administratifs à la base dont les chefs des collines étaient les plus remarqués. Parfois, ils se faisaient confondre par les électeurs avec des agents électoraux des bureaux de vote. Ils aidaient dans la plupart des cas dans la police du scrutin alors que ce n'était pas leur rôle.

II.E.5. Plusieurs personnes dans un isoloir

Il a été remarqué ici et là plusieurs personnes dans un même isoloir lors des élections communales. Dans beaucoup de cas, les personnes âgées ont servi de prétexte aux membres de bureau de vote ou aux mandataires qui avaient l'intention d'influencer le vote.

II.E.6. Tentative de pression ou d'intimidation

Elles sont le fait des membres influents ou haut placés dans l'administration ou encore des membres des jeunesses des partis politiques qui s'adonnaient à des actes de pression et d'intimidation. Parfois, les forces de l'ordre ont dû intervenir pour faire cesser ces actes.

[76] COSOME, OP.cit. P35

Par exemple en commune Kanyosha de Bujumbura rural à l'E.P Rweza, les électeurs étaient intimidés par les membres du parti FNL qui leur disaient : « Agafunintahokagiye ». Ce qui signifie : « la petite houe usée est toujours là ». Référence faite à l'utilisation par le FNL de cette houe usée pour tuer ou fracasser les têtes des gens durant la période de la rébellion[77].

II.F. Attitudes des intervenants

Selon le rapport de la COSOME, les partis politiques se sont généralement bien comportés. Ils ont essayé de bien respecter leur code de conduite. Quant au comportement de l'administration dans les bureaux pour recevoir des gens, certains administratifs étaient occupés à faire la campagne de leurs partis.

S'agissant du comportement des agents électoraux, on a constaté qu'il y a eu une interruption de l'opération de vote due à ces derniers. « Des agents électoraux mal informés et qui donnaient des instructions incorrectes et par conséquent contestées. Cela s'est passé à Kankima en commune Mugongoma »[78].

II.G. Le processus de dépouillement

Pour ce qui concerne le dépouillement, les faits et gestes observés sont repris ci-dessous :

- Au niveau de certains bureaux, les procès-verbaux n'ont pas été élaborés et signés par les mandataires politiques;
- Le dépouillement se faisait sous une lumière insuffisante dans quasi-totalité des bureaux sans éclairage électrique car seulement 4 petites bougies et une lampe sans pilles avaient été mises à disposition de ces derniers.

II.H. Les résultats

Les résultats montrent comment les partis en compétition avaient eu des sièges commune par commune.

[77] COSOME, OP.cit, P38
[78] Idem. P42

Tableau 3: Répartition des sièges par commune en province Bujumbura rurale

Province Bujumbura rurale	Commune	Partis politiques/indépendants représentés	
		Partis politiques / Ind. ayant obtenu des sièges	Partis politiques / Ind. n'ayant pas obtenu des sièges
	1 BUGARAMA	CNDD-FDD (6), FNL(6), SAHWANYA FRODEBU(2), UPRONA(1)	ADR, CDP, UPD,MSD,CNDD, PPDRR,MRC, PALIPE-AGAKIZA, SAHWANYA FRODEBU NYAKURI
	2.ISALE	CNDD-FDD (3),FNL (11), SAHWANYA FRODEBU(1)	ADR,UPD,MSD,CNDD,MRC, PALIPE-AGAKIZA,UPRONA, SAHWANYA FRODEBU NYAKURI.
	3.KABEZI	CNDD-FDD(3),FNL (12).	ADR, CDP, SAHWANYA FRODEBU,UPD,MSD, CNDD ,PPDRR,MRC,PALIPE-AGAKIZA , UPRONA,SAHWANYA FRODEBU NYAKURI,FES-SANGIRA
	4.KANYOSHA	CNDD-FDD (2),FNL (12), MSD (1)	ADR, SAHWANYA FRODEBU,UPD, CNDD, PDDRR,MRC,PALIPE-AGAKIZA, UPRONA,SAHWANYA FRODEBU NYAKURI,RADEBU
	5.MUBIMBI	CNDD-FDD(7),FNL(8)	ADR,SAHWANYAFRODEBU, UPD, MSD,CNDD,PPDRR,MRC,PALIPE-AGAKIZA,UPRONA,SAHWANYA FRODEBU NYAKURI
	6.MUGONGO-MANGA	CNDD-FDD (4),FNL (1), SAHWANYAFRODEBU (1) MSD (3) MRC (1), UPRONA(4),BISHAHUSHI FREDERIC (1)	ADR,UPD, CNDD, PPDRR, SAHWANYA FRODEBU NYAKURI
	7.MUHUTA	CNDD-FDD (4),FNL (9), SAHWANYAFRODEBU (1), UPRONA (1)	ADR,UPD,MSD, CNDD, MRC, SAHWANYA FRODEBU NYAKURI ,PALIPE AGAKIZA, PARENA, CDP,FROLINA
	8.MUKIKE	CNDD-FDD (6),FNL(1), SAHWANYA FRODEBU (1),MSD(2),UPRONA (5)	ADR,UPD,PPDRR,CNDD,MRC, SAHWANYA FRODEBU NYAKURI , PALIPE AGAKIZA, PARENA,
	9.MUTAMBU	CNDD-FDD(6),FNL (8), SAHWANYA FRODEBU(1)	ADR,UPD,MSD,PPDRR,CNDD,MRC, UPRONA,SAHWANYA FRODEBUNYAKURI,PALIPE-AGAKIZA.
	10.MUTIMBUZI	CNDDFDD (5),FNL (8),UPD (1) SAHWANYA FRODEBU (1)	ADR,UPD,MSD,PPDRR,CND,MRC,UPRONA,SAHWANYA FRODEBU NYAKURI,PALIPE-AGAKIZA, PARENA,RADEBU,PAJUDE, FLORINA, PTD
	11 NYABIRABA	CNDD-FDD(4),FNL (9), UPRONA(1), SAHWANYA FRODEBU NYAKURI(1)	ADR,SAHWANYA FRODEBU, UPD,MSD,PPDRR,CNDD,MRC,PALIPE-AGAKIZA,KAZE FDD

Source: Réalisé par nous –même à partir des données de l'enquête auprès des archives de la CENI.

Les résultats montrent en général que le FNL a battu le record dans plusieurs communes de la province Bujumbura. Par contre, en commune Mukike qui fait partie de notre travail de recherche, sur 13 partis politiques qui ont déposé la candidature, cinq seulement sont parvenus à obtenir des voix et c'est le CNDD-FDD qui vient en première position. En commune Mugongo-Manga qui fait également partie de notre sujet de recherche, sur 11 partis politiques et un indépendant qui étaient en compétition 6 seulement ont obtenu des voix. Deux formations politiques à savoir l'UPRONA et le CNDD-FDD ont égalisé les sièges. Soulignons également que l'indépendant BISHAHUSHI FREDERIC est parvenu à obtenir un siège.

Tableau 4 : Résultats des élections communales de 2010 dans la province Bujumbura

Parti/indep	Bugarama	Isale	kabezi	Kanyosha	Mubimbi	Mugongo-manga	Muhuta	Mukike	Mutambu	Mutimbuzi	Nyabiraba	Total
1. ADR	6	44	27	37	24	9	14	4	14	43	12	234
2. CDP.	3		1				6					10
3. CNDD	38	159	112	131	67	36	122	81	81	78	55	960
4. CNDD-FDD	4030	6395	3524	2826	7351	2710	5450	3586	6210	8656	3570	54303
5. FNL	4440	21274	14121	22873	8650	684	12578	779	8108	15340	9022	117869
6. FROLINA							21			8		21
7. ITERAMBERE						444						444
8. MRC	8	52	19	74		1020	21	127	26	31	33	1411
9. MSD	205	332	201	987	84	2215	309	1123	72	623	288	6439
10. PAJUDE			10							23		33
11. PALIPE-AGAKIZA	27	166	22	343	44		40	21	33	131	56	883
12. PARENA								28		23		51
13. PPDRR	7		13		22	41	17	5	11	30	11	157
14. PTD										11		11
15. RADEBU				36						49		84
16. S.F.NYAKURI	102	340	369	318	130	216	212	112	441	189	1075	3504
17. S.FRODEBU	1307	1023	307	575	224	337	5589	744	707	1061	382	7256
18. UPD	77	213	87	121	393	106	105	132	94	841	126	2295
19. UPRONA	779	138	190	169	42	2488	639	2739	62	389	1062	8697
ABSTENTIONS	58	312	42	92	193	86	81	71	76	119	150	1282
NBRE INSCRIT	12433	33123	20601	31513	18084	11369	22150	10634	16922	32519	17683	227031
NBREVOTANTS	11196	30871	19365	28962	17514	10775	20765	9833	16291	28381	16145	210898
NULS	954	2619	1070	1664	1373	1475	539	1098	1339	4316	1103	17550
SUFF.V.EXP	11029	30136	19003	28490	17306	10306	20123	9481	15859	27526	15692	204951
TAUX PARTIC	90.05%	93.20%	94%	91.9%	96.84%	94.77%	93.74%	92.46%	93.71%	87.27%	95.82	92.89%

CHAPITRE III : ANALYSE DES DETERMINANTS DU VOTE AU COURS DES DEUX ELECTIONS DANS LES COMMUNES MUKIKE ET MUGONGO-MANGA

Le troisième chapitre va étudier parallèlement les deux périodes électorales et dégager les facteurs qui ont influencé ou déterminé le vote. Nous allons surtout comparer ces deux élections à base des modes d'organisation, de comportement des électeurs et l'aptitude des candidats ; leurs forces ainsi que leurs faiblesses et enfin leur impact sur la vie du pays.

III.1. Contexte sociopolitique

L'environnement politique qui a sous-tendu le scrutin de 2005 est très différent de celui qui voit se dérouler celui de 2010.Tout d'abord, «*l'année 2005 correspondait à la période où le pays venait de sortir d'une guerre civile qui l'avait paralysée*»[79]. La peur d'un probable éclatement d'un autre conflit était présent. Cela se manifestait par les armes qui étaient toujours en circulation dans le pays et les rumeurs selon lesquelles l'échec aux élections de certains partis politiques correspondrait à la reprise de la guerre. Selon Elias SENTAMBA, «la dimension culturaliste» de la démocratie se mesure aussi bien pendant le processus électoral (la manière dont le processus respecte les règles de jeux) que dans la phase post-électorale (la manière dont les gouvernants gèrent le pouvoir de façon efficiente que transparente)»[80]. On ne peut pas commencer le déroulement du scrutin de 2010 sans passer en revue les grands traits qui ont marqué le premier mandat du régime CNDD-FDD.

Le premier gouvernement à la tête duquel se trouvait Son Excellence Pierre NKURUNZIZA Président de la République, compte à son actif des politiques sociales très louables entre autre la gratuite des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans , la gratuité de la maternité des mères en couche, la politique de la gratuité de l'enseignement primaire. Ajoutons encore dans ce domaine la construction d'un grand nombre d'écoles et d'hôpitaux. Il faut noter que ces politiques n'ont guère fait objet de concertation de la part des partenaires les plus concernés d'où les grandes difficultés de leur mise en application. En matière de politique publique, certaines routes qui étaient presque impraticables ont été reconstruites.

[79] André NDIKUMANA, Les termes de la contestation électorale et ses effets au Burundi : étude comparative des élections communales de 2005 et de 2010 en Mairie de Bujumbura. Bujumbura, avril 2013

[80] Elias SENTAMBA, LES ELECTIONS DE 2010 au Burundi, pari pour le recul dans les affres du conflit, cité par André NDIKUMANA. P45

Sur le plan sécuritaire, l'arrêt des hostilités avec le dernier mouvement rebelle FNL PALIPE HUTU et son leader Agathon RWASA a été accueilli au pays ce qui symbolisait un grand pas vers la paix et la stabilité du pays.

III.2. Les motivations de l'électorat au cours des deux élections

III.2.1. Les intérêts des acteurs.

Comme le précise Siméon BARUMWETE, *« les conflits politiques sont ceux qui sont liés à la conquête, gestion et maintien du pouvoir »*[81]. Les conflits mettent en garde essentiellement différentes organisations politiques et sont surtout le fruit d'une crise de gouvernance politique, d'une crise de gouvernance économique, etc. En Afrique, la vie politique se lit essentiellement sous l'angle du néo-patrimonialisme, les gouvernants ont tendance à s'éterniser au pouvoir aussi longtemps que possible et pratiquent *« la politique de winner takes all qui mène à l'exclusion des outsiders et cela crée des tensions dans la société »*[82].

Selon le rapport de l'OAG d'avril 2010, le CNDD-FDD, parti au pouvoir a tout fait pour gagner le scrutin. *« Via l'administration, les forces de l'ordre et les jeunes affiliés à ce parti, il a fait le plus souvent obstruction des réunions et assemblées des partis politiques rivaux invoquant abusivement des raisons de sécurité et administratives »*[83].

Le président du parti Sahwanya FRODEBU de l'époque, dans une conférence qu'il a animée en date du 25 février 2010 a évoqué : *« l'implication de certains officiers de l'armée et de la police dans la propagande du parti CNDD-FDD alors qu'ils sont censés être neutres »*[84].

Un enquêté trouvé dans la commune Mugongo-Manga mais qui ne voulait pas que son nom soit mentionné nous a dit ceci: *« Pendant la campagne électorale, on a vu des agents de sécurité qui disaient aux gens de voter pour le parti au pouvoir. Ils disaient que l'échec de ce parti allait correspondre à la guerre »*[85]

A la veille des élections communales de 2010, on a constaté qu'il y avait beaucoup d'acteurs politiques qui distribuaient des vivres pour stimuler les électeurs à voter en leur faveur. Le parti le plus pointé du doigt était celui qui était au pouvoir. Parmi les personnes qu'on a

[81] BARUMWETE (S), Analyse contextuelle de l'état de la gouvernance du Burundi (juillet-aout 2011), OAG Rapport, Bujumbura, septembre, 2011, P.2
[82] Ibidem
[83] OAG, Rapport, Bujumbura, avril 2010, P.29
[84] Ibidem
[85] Anonyme trouvé en Commune Mugongo-Manga le 23 décembre 2013.

interrogées beaucoup disent que le CNDD-FDD a distribué des pagnes, des boissons, des ustensiles de cuisine,etc. BAMPOREYE Léonidas un enseignant de l'école primaire de Mayuyu de niveau D4 membre influant du MRC et ex-conseiller communal de 2005 nous a révélé ceci : *«le parti au pouvoir a distribué des pagnes argents et ustensiles de cuisine. »*[86] Une cultivatrice qui répond au nom de NIYUNGEKO Thérèse nous dit ceci : *« twarumva za Mutambu na za Rukina ko CNDD-FDD itanga udupira, ibitenge n'imitaka ».*[87] Ce qui se traduit comme suit : « on entendait dire que vers Mutambu et Rukina le CNDD-FDD distribuait les t-shirt, les parapluies et les pagnes ». NIBIRABA Catherine membre du parti UPRONA affirme : *« hariho abahawe ibitenge na CNDD- FDD natwe twaca tubabwira ko bazorya ivyobishura.»* Cela se traduit ainsi : «des pagnes ont été distribuées aux membres du parti CNDD-FDD et nous leur disions qu'ils devraient payer ce qu'ils étaient en train de consommer »[88].

Toutes ces différentes réponses viennent confirmer la deuxième hypothèse selon laquelle le parti au pouvoir aurait distribué des vivres à ses membres influents ce qui est considéré comme un achat de conscience

III.2.2. Les intérêts des groupes

Au cours du premier chapitre, on a vu que les chercheurs de l'Université de Columbia aux Etats-Unis d'Amérique ont pu dégager des théories qui sont capable d'analyser les comportements politique électoraux.

Selon Jean Yves DORMAGEN, Daniel MOUCHARD cités par Paul LAZARSFELD et ses collègues dans « The people choice »: *« une personne pense politiquement comme elle est socialement. »*[89] Le déterminisme social et surtout le poids des relations interpersonnelles en sont les principales explications. Nonna MAYER et Pascal PERRINEAU disent que : *« les relations interpersonnelles au sein des groupes primaires jouent un rôle décisif dans la formation des préférences politiques ».* Il apparait encore que la connaissance des groupes sociaux auxquels les individus appartiennent permet de prédire leur vote. Les individus tendent à voter, à se comporter comme on se comporte et on vote dans leurs groupes d'appartenance. Ces idées reviennent dans les différentes réponses de nos enquêtés.

[86] NDIKURIYO (E), Etude comparative des comportements des électeurs de la Commune Mugamba aux élections de 1993 et 2005, Bujumbura, UB, FLSH, Histoire, 2011, p. 21
[87] KEZIMANA (J), 30 ans, Cultivatrice, Entretien du 28/12/2013 à RUZIBAZI.
[88] NIBIRABA Cathérine, 43 ans, entretien du 27/12/2013 à RUZIBAZI.
[89] Idem,op.cit.p.164

L'exemple est de KEZIMANA Jacqueline qui nous a dit ceci : « *mu matora ya 2005 natoye UPRONA kuko twigishwa na Gratien RUDARAGI yari uwo mu muryango iwacu* ». Cela se traduit ainsi : « pendant les élections de 2005, j'ai voté pour l'UPRONA car Gratien RUDARAGI membre influent de ce parti était de notre famille»[90].Un élève du Lycée communal de Mukike nous dit ceci : «*Natoye UPRONA mu matoraya 2010 kuko Gratien RUDARAGI yari data wacu kandi yaritoza*»[91]. Cela se traduit ainsi : «J'ai voté pour l'UPRONA en 2010 car Gratien RUDARAGI est mon oncle et il figurait sur la liste des candidats aux élections». NDUWIMANA Euphémie, aide-infirmière au centre de santé de Mayuyu nous dit ceci : «*Jewe mvuka i Mutambu. Muntambara ihitiye narabuze abo mu miryango nico gituma mu matoraya 2005 natoye CNDD-FDD kugira turabe ko abasigaye bosubira mu nzu*». Cela se traduit comme suit : «Je suis native de Mutambu. Dans la guerre qu'a connu le pays, j'ai perdu certains membres de la famille .C'est pourquoi j'ai voté pour le CNDD-FDD afin que les rescapés puissent se rapatrier»[92]. Elle continue en disant :«*Twari tunyotewe kuguma turi mu mahoro n'umutekano. Mubisanzwe, imigambi ya CNDD-FDD yarimyiza nko kuvuza ku buntu abana batarakwiza imyaka itanu hamwe no kwakira abavyeyi ku buntu*»[93].Cela se traduit ainsi : « On avait soif de rester dans la paix et la sécurité .D'une manière générale, les projets de société du CNDD-FDD étaient bons notamment la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans, la gratuité de la maternité pour les mères en couche, etc.».

A partir de ces réponses, nous admettons qu'il y'a un petit écart entre le CNDD-FDD et l'UPRONA au cours des élections communales de 2010. On constate encore qu'il y a une apogée surtout pour le parti CNDD-FDD dans les communales de 2010. La plupart de nos enquêtés disent qu'entre 2005 et 2010 ils étaient membres de l'UPRONA et qu'ils ont préféré adhérer au CNDD-FDD pour punir les élus de l'UPRONA qui n'avaient pas pu honorer leurs engagements afin de les remplacer par des gens capables de répondre à leurs attentes. D'autres disent qu'à l'absence de Dismas NTIYANOGEYE, ex-administrateur de Mukike, ils préféraient changer de parti car disaient-ils, ils ne voyaient pas un autre membre de l'UPRONA qui pouvait les diriger comme lui. KABUYENGE Gaudence, cultivatrice de Mayuyu nous dit ceci :«*Abajenama ba komine baturuka muri CNDD-FDD bakoze neza mu gufasha abanyagihugu b'i Mukike. Umunyagihugu nciyaho yarumvirijwe n'abo bajenama.*

[90] KEZIMANA Jacqueline, 30 ans, entretien du 27/12/2013
[91] Anonyme , 21 ans, Enquête du 28 décembre 2013 à ruzibazi.
[92] Euphémie, 45 ans, entretien du 29 décembre 2013
[93] Idem

Nico gituma natoye CNDD-FDD»[94].Cela se traduit comme suit :« Les conseillers communaux de 2005 ressortissants du CNDD-FDD ont bien travaillé surtout en aidant la population de Mukike. Le bas peuple a été écouté par ces derniers. C'est pourquoi j'ai voté pour le CNDD-FDD».

III.2.3. Les enjeux régionaux

En sciences sociales, *«l'écologie est entendue comme l'analyse de l'influence de l'environnement territorial sur les comportements sociaux, mais plus largement l'étude de ces comportements à partir des informations données dans le cadre d'unités territoriales appelées collectifs»*[95]. Pour cette raison, nous tentons d'appliquer cette analyse sur la variable région traditionnelle. Se référant sur les préférences électorales selon la variable région traditionnelle en Communes Mukike et Mugomgo-Manga, nous remarquons que cette variable n'est pas du tout négligeable. Certains partis ont été votés pour cette logique. C'est le cas en 2005 du parti MRC. Le leader de ce parti est originaire de Mwaro et le MRC figurait parmi les partis politiques qui ont pu avoir des conseillers communaux dans cette province. L'explication se trouve dans le fait que le leader de ce parti a présenté un vaste programme de développement pour cette province. C'est notamment le programme d'une usine de thé et l'agrandissement des champs de cette culture commerciale. Certains électeurs des communes Mukike et Mugongo-Manga étaient également concernés par les projets du MRC : tout d'abord, toutes ces deux communes partagent une région traditionnelle qu'on appelle Mumugamba, une région adaptée à la culture du thé mais aussi les deux communes sont frontalières avec Mwaro qui est aussi situé dans la région de Mugamba.

Pendant la campagne électorale de 2005, tout ce que disait le leader du MRC à Mwaro était vite transmis dans les deux communes de la province Bujumbura. L'idéologie du MRC a été bien accueillie par bon nombre d'habitants de ces deux communes. Leonidas BAMPOREYE, conseiller communal provenant de ce parti en 2005 dit ce qui suit : *« J'étais dans une fête à Mwaro et il y a un habitant de cette province qui m'a suffisamment expliqué le programme du MRC et je l'ai immédiatement compris. C'est pourquoi j'étais obligé de changer de parti politique. Autrefois , j'étais Uproniste mais maintenant j'ai adhéré au MRC»*[96].

[94] KABUYENGE (G). Entretien du 29 décembre 2013 à Mayuyu.
[95] LANCELOT(A), Encyclopedia Universalis, Vol 6, 1980, P.5 in MAYER(N) et PERRINEAU(P), OP.cit, P.39
[96] BAMPOREYE (L), 56 ans enseignant, entretien du 29 décembre 2013 à MUKIKE

Certains partis ont été votés selon la variable province d'origine. C'est le cas du CNDD qui a un leader ressortissant de la province Bururi et qui présentait beaucoup de conseillers communaux.

Pour ce qui est des élections de 2010, le parti FNL a raflé en province Bujumbura rurale par rapport aux autres provinces. La plupart de nos enquêtés qui ont voté pour ce parti sont originaires de la province Bujumbura. L'explication est que ce parti a beaucoup combattu dans cette province lorsqu'il était encore un mouvement rebelle.

A partir de là, le régionalisme est un facteur déterminant. L'analyse écologique est surtout prépondérante. Le milieu d'origine est considéré comme un atout.

III.3. Les facteurs explicatifs du vote en communes Mukike et Mugongo-Manga

Nous avons vu que chaque élection se déroule dans « Univers » manipulable, plusieurs facteurs peuvent alors influencer les lecteurs à prendre position par rapport à l'offre politique. Au cours des élections de 2005 et de 2010, nous avons constaté que l'électeur burundais en général a voté suivant l'influence partisane, le contexte socio-polique, l'instrumentalisation de l'ethnicité, le régionalisme et aussi suivant les enjeux électoraux. Ces facteurs viennent changer la vision de l'électeur à l'égard de la politique et sont à l'origine de l'orientation de ces choix. L'électeur de la commune MUKIKE et MUGONGO-MANGA ne fait pas exception :

D'après nos enquêtes, nous avons remarqué que le facteur ethnique, le contexte socio-politique dans lequel s'est déroulé chaque élection, l'identification partisane et la personnalité du candidat expliquent le vote pour les élections de 2005 et de 2010.

III.3.1. Le facteur ethnique

Le facteur ethnique exploité à des fins politiques ainsi que le contexte socio-politique favorable à la propagande de l'idéologie partisane expliquent la victoire du FRODEBU en 2005 dans plusieurs Communes de la Province BUJUMBURA. Les résultats nous montrent que les milieux en majorité Hutu ont largement voté pour le FRODEBU. En Communes MUKIKE et MUGONGO-MANAGA, les collines peuplées à prédominance Hutu ont voté pour le FRODEBU même si c'est l'UPRONA qui a eu la majorité des voix (voir le tableau 1).

En faisant une analyse des résultats des élections de 2005, l'enjeu ethnique a été exploité. Le vote peut être expliqué par la théorie du lien social (Cfr. L'Université de Columbia). Pour dire que le vote est un comportement individuel mais qui peut parfois être influencé par la société. Cet enjeu ethnique a été constaté par Julien NIMUBONA quand il dit que : « c'est dans les conditions de la polarisation ethnique que se déroulent les élections présidentielles et législatives de 1993. »[97]

III.3.2. L'identification partisane

L'électeur s'engage à adhérer à un parti politique de son choix. Cette décision prise volontairement non pas par influence partisane mais par l'identification au programme du parti. Selon les chercheurs de l'Université de Michigan, cette identification partisane ne signifie pas une appartenance permanente au parti. Elle peut changer suivant la nature des enjeux, le contexte dans lequel se déroulent les élections et la personnalité du candidat. Pour les élections de 2005 en Communes MUKIKE et MUGONGO-MANGA, le facteur ethnique apparemment n'a pas joué un grand rôle dans l'orientation des choix des électeurs. C'est plutôt la personnalité du candidat pour les Communales. Comme on l'a dit au début du second chapitre, Dismas NTIYANOGEYE membre influent du parti UPRONA a été reconduit comme Administrateur communal de la Commune MUKIKE car il était totalement populaire dans sa Commune Natale. L'identification au parti UPRONA explique sa victoire dans la Commune MUGONGO-MANGA depuis 1993 et en 2005.

Cet engagement est stable et fait que l'électeur ne peut pas changer souvent de parti. La plupart des personnes adultes et âgées nous ont affirmé qu'elles ne peuvent pas changer de parti et qu'elles voteront toujours pour l'UPRONA. Elles ne connaissent pas exactement le programme du parti mais seulement son fondateur, le héros national, le Prince Louis RWAGASORE. Nelson W.POLSBY et Aaron WILDAVISKY considéraient cet attachement au parti comme : « un engagement pris très tôt dans la vie caractérisée par une remarquable stabilité et une résistance aux forces politiques éphémères et que ne change que par réaction à des événements politiques marquants et durables. »[98]

En plus de l'identification partisane qui est un changement volontaire voire rationnel, le parti crée une fidélité des membres et les transforme en « bête politique » (Cfr. La fonction de

[97] NIMUBONA (J), Analyse de représentation du pouvoir politique cas du Burundi : Thèse pour Doctorat en Science Politique, Paris, PUF, Septembre, 1988, p.558
[98] Cité par NDIKURIYO Elie, op.cit., p.91

formation de cadre d'un parti politique). Selon nos enquêtés de Mukike qui sont surtout des membres de la famille de HAKIZA Gaston mais qui ont gardé l'anonymat m'ont dit qu'en 2010, ils ont quitté le parti UPRONA pour le CNDD-FDD car Gaston HAKIZA lui aussi avait adhéré au parti au pouvoir. Cette fidélité jurée au parti explique sans doute la prise de décision d'un électeur.

III.3. 3. La personnalité du candidat

Le paradigme de Michigan nous fait savoir que la personnalité de candidat aux élections peut influencer l'électeur et modifier son choix. Face aux candidats en concurrence aux élections, les électeurs peuvent soit bouder les élections, soit participer au scrutin tout en faisant un vote « sanction » ou un vote de « soumission. »

En 2010, les électeurs de la Commune MUKIKE ont fait un vote sanction aux candidats de l'UPRONA. Après la nomination de Dismas NTIYANOGEYE au poste de conseiller au ministère de l'éducation en 2008, certains électeurs de MUKIKE membres de l'UPRONA ont préféré changer de parti à cause du départ de leur Administrateur communal car son successeur n'était pas populaire comme lui. C'est dans cette logique que le CNDD-FDD a pris un pas en avant dans les Communales de 2010. Car à défaut du candidat du parti préféré (UPRONA) ils ont voté pour celui du CNDD-FDD.

Les chercheurs de cette Université nous font savoir que « l'entrée en lice de candidats particulièrement populaires ou impopulaires peut, dans des circonstances données pousser certains électeurs à abandonner leur parti habituel à l'occasion d'une élection présidentielle. »[99]

A la fin du premier chapitre, nous avons évoqué les différentes approches déterministes d'analyse du vote. Le modèle écologique met l'accent sur l'influence de l'environnement socio-politique sur la psychologie de l'électeur explique plus le vote en général. Le contexte socio-politique qui explique la victoire du CNDD-FDD en 2005 et 2010 fait partie de ce grand modèle de l'analyse. Il insiste aussi sur la psychologie de l'électeur dans sa prise de décision mais en général, il est influencé par la société.

Toutefois, l'analyse de la décision de voter par la géographie humaine avancée par ce modèle même s'il aurait eu une influence sur l'électeur burundais n'est pas bien visible.

[99] Cité par NDIKURIYO Elie, op.cit., p.92

L'approche stratégique quant à lui insiste sur le rôle de l'électeur dans l'orientation de son choix. Les enjeux des élections de 2005 et de 2010 (la recherche de la paix et l'amélioration des conditions de vie, la reconstruction nationale et redressement économique) expliquent la victoire du CNDD-FDD. Dans une certaine mesure, l'approche stratégique est prise en compte, donc elle explique le fait que les burundais qui ont voté massivement pour le CDD-FDD en 2005, ont largement voté le CDD-FDD en 2010 même si l'intimidation et l'achat des consciences ont été mis en jeu. Il importe de signaler que l'argent collecté n'est pas un facteur décisif pour gagner les élections même s'il joue un rôle prépondérant.

Les chercheurs ont été d'accord que l'un ou l'autre modèle ne peut pas expliquer à lui seul la décision de voter mais ils sont plutôt complémentaires.

En général, nous pouvons affirmer que les déterminants au Burundi sont multiples. Nos enquêtes nous ont conduit à affirmer que les Communes MUKIKE et MUGONGO-MANGA en 2005 ont fait preuve de l'identification au parti UPRONA alors qu'au niveau national la victoire du CNDD-FDD est due aux enjeux de ces élections et au contexte socio-politique. En Commune MUKIKE, les électeurs ont tenu compte de la personnalité du candidat pour effectuer leurs votes pour les Communales et l'identification partisane associée à la personnalité du candidat pour les Communales.

Il est à signaler également que, pour les élections de 2005 et celles de 2010, l'électeur burundais reste en garde partie influencé par l'environnement socio-politique. Il ne s'identifie pas à un électeur rationnel.

III.4. Forces et faiblesses au cours de deux élections

Toutes les élections qu'elles soient organisées dans un système de pluralisme ou dans le cadre d'un parti unique ont un apport important du développement politique du pays qui les organise.

Cependant, dans nos sociétés du tiers monde où cette institution électorale est encore jeune, on ne cesse de noter quelques insuffisances dues pour la plupart aux calculs de régime politique en place ou par le fait que les électeurs ne sont pas suffisamment outillés pour comprendre le processus électoral.

Dans ce passage, nous allons relever quelques forces qu'ont eus ces systèmes électoraux ainsi que certaines faiblesses qui les ont caractérisées et qui ont eu tendance à fausser le jeu électoral.

III.4.1. Forces

La mise en place d'un Conseil communal s'avère un acte important car cela obéit à la règle démocratique. C'est ainsi que l'organe communal ainsi élu devait s'occuper de sa mission d'assurer pleinement son rôle. Il faut également noter que les élections constituent souvent l'éducation politique du peuple.

En effet, pendant la période électorale, et les candidats, et les autorités administratives, et les responsables des partis traversent monts et vallées pour mobiliser la population et l'inciter à venir voter. A cette occasion, des meetings des partis sont fréquemment organisées pour expliquer les procédures à suivre et montrer le bien-fondé de l'institution du Conseil communal, c'est-à-dire, son rôle, sa mission, bref, la nécessité de sa mise en place.

Par la suite, viennent les moments chauds de la campagne électorale pendant laquelle les différents candidats essaient de convaincre les électeurs pour gagner à leur cause afin qu'ils les élisent. Ces candidats développent des discours tant honnêtes que démagogiques et utopiques dans l'intention de bénéficier de la confiance des électeurs. En plus de ces discours, la presse tant écrite que parlée ne cesse de revenir dans ses écrits et ses émissions, sur l'opportunité de l'institution et aussi de mobiliser les électeurs pour exercer leurs droits et accomplir leurs devoirs civiques.

Ainsi donc, après ses parcours et discours, toutes les campagnes que ça soit en commune Mukike ou Mugongo-Manga se trouvent politisées. Dans les bistrots, les conversations ne font que des commentaires sur tel ou tel parti, ses dires, etc. Et ces conversations peuvent alors soit valoriser, soit discréditer certains partis. Ainsi peu de jours avant et après les élections, tout le monde parle de la politique.

III.4.2. Faiblesses

On ne pouvait pas manquer d'énumérer quelques faiblesses qui seraient liées soit à l'insuffisance de l'information de la population, soit à l'incompréhension du mécanisme électoral par la population.

a. Information insuffisante de la population

Il ressort des rapports des commissions chargées de l'organisation du scrutin que les électeurs n'étaient pas suffisamment bien informés des mécanismes de la consultation électorale. Cela était d'autant plus compréhensible que d'une part les périodes pré-électorales étaient courtes alors que les électeurs ne comprenaient pas facilement un peu de temps et que d'autre part les

responsables tant administratifs que ceux des partis qui pouvaient expliquer toutes les procédures électorales étaient préoccupées à faire leur propre propagande et laissèrent cette tâche aux chefs locaux qui eux-mêmes ne comprenaient rien dans cette affaire. A cela s'ajoute que les électeurs burundais n'aiment pas perdre leur temps pour aller assister aux meetings au lieu de vaquer à leurs occupations quotidiennes jugées plus importantes. De plus, l'information de la population se heurte à des difficultés matérielles de communication.

En effet, les moyens de communication qui sont couramment utilisés sont la radio, la télévision et la presse écrite ainsi que la transmission de bouche à l'oreille. Parmi ces moyens de communication, la radio et la transmission de bouche à oreille sont les plus utilisées dans notre pays mais souffrent d'un problème.

Bien que le pouvoir essaie d'exploiter la radio pour assurer une large diffusion du processus électoral, elle n'est pas écoutée par la grande majorité de la population car peu de gens en possèdent. La radio est parfois assimilée à un objet de luxe, preuve d'aisance matérielle. A cette difficulté s'ajoute le fait que la radio est mal captée dans certaines localités.

Quant à la transmission de bouche à oreille, elle se heurte à la sérieuse déformation du message et bien plus nombreux textes législatifs sont rédigés en français et la traduction ne correspond pas toujours aux termes en usage en langue nationale. Ainsi donc, la compréhension du phénomène électoral diffère toujours selon qu'un individu est instruit ou non.

b. L'incompréhension du phénomène électoral par la population.

Les intellectuels comprennent très facilement le sens et les mécanismes des élections alors que ce n'est pas le cas pour les paysans ruraux. Il apparait alors que le bon nombre d'abstentions et de bulletins nuls observés lors des élections ont pour cause l'incompréhension du système électoral car les électeurs non instruits n'ayant pas bien compris le déroulement du processus électoral : au lieu de déposer le bulletin dans l'urne, certains les jettent par terre ou ne les remplissent pas.

Ainsi, les paysans forment le groupe le plus important de la population : plus de 90%.Or, s'ils n'ont pas un rôle moteur, il n'en reste pas moins vrai que c'est d'eux que se dégagent la légitimité ainsi que la réussite ou l'échec de la politique du développement. « *Le danger serait*

mortel pour le pouvoir de tomber dans l'erreur de l'administration belge en fondant sa légitimité et sa politique de développement sur les bureaucraties urbaines»[100]

III.5. Opinions sur les élections communales de 2005 et de 2010.

III.5.1. Comparaison de ces deux élections communales après les résultats.

Tableau 5 : appréciation de la population à ces deux élections.

Appréciation / Election	Bien organisée	%	Mal organisée	%	Pas d'appréciation	%
Election communale de 2005	**280**	**70**	**98**	**24 ,5**	**9**	**2,25**
Election communale de 2010	**160**	**40**	**230**	**57,5**	**30**	**7,5**

Source : Tableau réalisée par nous-mêmes à partir des données d'enquête.

Ce tableau montre que 70% des enquêtés, soit 280 sur 500 personnes affirment que l'élection communale de 2005 était bien organisée contre 24.5%, soit 98 personnes sur les 500 enquêtés, qui sont contre cette affirmation. Les autres, 2.5%, soit 9 personnes n'ont aucune suggestion. Ceux qui ont un avis favorable s'appuient sur les arguments suivants : l'impartialité de la CENI était le ciment de cette organisation. Ils ajoutent que depuis le début d'organisation, les membres de la CENI n'ont ménagé aucun effort pour veiller à ce que tous les candidats soient traités de la même manière. Le rôle des medias a été sans faille car ils n'y avaient pas beaucoup d'injures qui passaient par ces derniers.

«Les observateurs internationaux ont joué un rôle prépondérant pour la bonne marche du processus électoral. Les électeurs étaient libres dans les isoloirs, les urnes étaient transparentes et les observateurs mandatés par les partis politiques ne se montraient pas partisans devant les électeurs»[101]. Par contre, ceux qui ont un avis défavorable s'appuient sur

[100] NDICUNGUYE (D), Op.Cit, P 194
[101] Anonyme trouvé à Ijenda, le 15 janvier 2014

ces arguments : ces élections se sont déroulées au moment où la paix n'était pas encore effective sur toute l'étendue du territoire national car le FNL était encore au maquis et opérait dans certaines communes de la province Bujumbura et dans la province Bubanza; les armes circulaient encore dans le pays et en grand nombre ; il y avait l'intimidation et la menace de reprise de la guerre ; le processus électoral a été marqué par le clivage ethnique.

Ces inquiétudes ont été considérées comme des points faibles des élections de 2005. Pourtant ; ce n'est pas étonnant pour un pays qui vient de sortir fraichement de la guerre civile et dont les cicatrices étaient encore là.

Quant à Julien NIMUBONA, *« l'ethnie est un «démon» qui hante uniquement les élites et qui ne descend dans la société qu'à l'occasion de ses manifestations violentes, des violences à la fois étatiques et contre etatiques»*[102].

Par contre, l'élection communale de 2010 a été appréciée positivement par 40%, soit 160 sur 400 personnes interrogées contre 57,5%, soit 230 personnes qui affirment que cette élection était mal organisée. Pourtant, 7,5%, soit 30 personnes ont préféré se taire. Nous citons ici les propos de deux de nos enquêtés qui ont été défavorables à propos de l'organisation de cette élection :

Donatien NAHIMANA affirme : *«Kuva amatora agitangura gutegurwa kugeza abe ntabwigenge bwarimwo. N'uburangamuntu bwatangwa hakurikijwe imigambwe. Abakurub'imitumba baranka kwandikira abo badasangiye imigambwe»*[103]. Ce qui se traduit comme suit : « Depuis le début des préparatifs du processus électoral jusqu'au jour du scrutin, il n'y avait pas de liberté. Même les cartes d'identité étaient données suivant les partis. Les chefs de collines refusaient de donner des papiers nécessaires à ceux qui ne sont pas de leurs partis».

Candide BIZURU affirme que : *«Umunsi w'amatora, hariho abantu bari kumabarabara bafise amaterefone bafotora abantu ngo barababonye badatahanye amakarata batoreyeko barihurira»*[104]. Ce qui se traduit comme suit : « *Le jour du scrutin il y avait des personnes sur les routes qui photographiaient les gens avec leurs téléphones portables tout en leur disant qu'on les a vus et que s'ils ne ramènent pas les bulletins non utilisées ils seront punis».*

[102]NIMUBONA (J), La perception de l'identité ethnique dans le processus électoral au Burundi, Rapport LDGL, P 1

[103] NAHIMANA (D), 37 ans, cultivateur rencontré au marché de Rwibaga, le 15 janvier 2014.

[104] BIZURU (C), Cultivatrice rencontré à Buhoro le 15 janvier 2014.

La CENI en 2010 a été critiquée par la plupart de nos enquêtés de ne pas avoir bien organisé les élections. Tout d'abord, selon eux, *«les isoloirs n'étaient pas bien disposés de façon à préserver le secret du vote, la propagande a continué même le jour de l'élection, les cartes de certains partis manquaient dans quelques bureaux de vote. En plus, les cartes que la CENI faisaient fabriquer dans l'imprimerie MEX ont été considérées comme des moyens incontournables de tricherie perpétrée par la CENI elle-même»*[105].

III.5.2. Les particularités des élections communales de 2010 par rapport à celles de 2005

Tableau 6 : Liste des particularités recensées en 2010

Les particularités de l'élection communale de 2010	**effectifs**
Malentendus entre acteurs politiques avant l'élection	35
Insécurité généralisée due à l'approchement de l'échéance électorale	116
CENI contestée	58
Troubles de l'ordre public par les jeunes affiliés aux partis politiques	48
La haine et violence entre militants des différents partis politiques	42
Méfiance entre acteurs politiques avant l'élection	28
Contestation des résultats par les leaders des partis politiques de l'opposition	100
Boycott des élections suivantes et fuite de certains leaders de l'opposition	33

Source: tableau réalisée par nous-mêmes à base des résultats de l'enquête.

En posant ce genre de question, nous cherchions à savoir si la population accepte qu'il y a eu des abus en 2010 qu'on n'a pas vu dans l'élection de 2005. En plus, nous aimerions voir s'il y'a des points semblables entre les sympathisants des différentes formations politiques. Les points ci-dessus sont ceux sur lesquels nos enquêtés ont convergé. Comme les résultats le montre, 116 personnes issus des différentes formations politiques, confirment que la sécurité était une problématique avant l'élection et 48 mettent en cause les jeunes affiliées aux partis politiques dans tous ces troubles. A partir de ces résultats, on pourrait affirmer que l'organisation de l'élection communale de 2010 avait des failles sans précédent.

[105] NIYOKINDI(G), 37ans. Enquête réalisée à Kankima le 16/1/2014.

III.5.3. Sentiments face aux résultats de l'élection communale de 2010

Tableau 7: Attitudes des enquêtés face aux résultats de l'élection communale de 2010

Sentiments	effectifs
Les résultats m'ont satisfait car pas de fraudes	266
Je n'ai pas été satisfait car les résultats ont été faussés	156
Je n'ai rien à dire sur ces résultats	86

Source: tableau réalisé par nous-mêmes à partir des résultats d'enquête

En posant ce genre de questions, nous cherchions à savoir si les gens s'attachent à leurs partis. Nous analysons à base de la réponse donnée sur la question concernant le parti voté en 2010. Après cette analyse, le constat est celui-ci: la première catégorie constituée par 266 personnes a confirmé que les résultats de l'élection communale de 2010 étaient satisfaisants, 125sont ceux qui ont voté pour le CNDD-FDD, et 141 qui restent sont ceux des autres partis ou des neutres. La deuxième catégorie est composée de 156 personnes parmi lesquelles 46 se trouvent seulement issus du CNDD-FDD tandis que les 116 restants sont issus des autres formations politiques. La troisième catégorie dont le nombre ne dépasse pas 86 est constituée par 26 seulement issus des partis tandis que les autres sont ceux qui affirment qu'ils n'appartiennent à aucun parti. Les réponses à cette question nous montrent très bien la place du phénomène d'appartenance politique. A partir de ces différentes suggestions, nous sommes d'accord avec CHABAL et DALLOZ quand ils disent ceci: *«L'idée de servir l'Etat fait moins sens que celle de se servir, pour servir préférentiellement ensuite, sa communauté d'origine et ses fidèles clients»*[106]. Cela fait que l'homme n'est plus élu selon ses mérites ou son programme, mais selon ses diverses appartenances qui le servent ou le desservent selon le cas. En plus, lorsque les gens soutiennent les politiques selon les intérêts, il résulte de la dévalorisation de l'intégrité morale, la compétence et valorise la pratique de la politique «ôte-toi de là que je m'y mette».

[106]CHABAL(P) et DALLOZ(J-P), L'Afrique est partie, du désordre comme instrument politique, Paris, Economica, 1999, P.27

III.6. Les effets de la contestation de l'élection communale de 2010

III.6.1. Retrait des candidatures à l'élection présidentielle

La première des retombées a été le retrait des candidatures par les candidats à l'élection présidentielle des partis réunis au sein de l'ADC-Ikibiri et le candidat de l'UPRONA. Il ne resta que la seule candidature du parti CNDD-FDD, ce qui a fait que les élections suivantes soient moins comparatives. Certains leaders des formations politiques de l'opposition avaient pris le chemin de l'exil, parce qu'ils disaient qu'ils se sentaient menacés par le pouvoir. Cette décision serait désastreuse pour la survie politique des partis politiques et de leurs leaders. Cependant, le Code électoral du 18 septembre 2009 dont la CENI se servait, ne prévoyait pas l'élection présidentielle au suffrage universel direct avec un seul candidat. Or, l'article 105 de la Constitution ne stipule que tout le processus électoral doit être prévu par la loi. Si un cas imprévu se présente, il faut absolument amender la loi. Pour combler ce vide juridique, un arrêté de la CENI est entré en vigueur en date du 16/6/2010 transformant l'élection présidentielle en référendum. Cet arrêté en son article 3 stipule : *« Les bulletins contenus dans les enveloppes blanches constituent des suffrages favorables au candidat. Les bulletins contenus dans les enveloppes noirs sont des suffrages défavorables au candidat»*[10]. La sortie de cet arrêté a été mal accueilli par les partis politiques de l'opposition. Elle a été considérée comme une autre violation flagrante de la loi par la CENI. Ils l'accusent d'avoir inventée une autre procédure d'élire le président de la République non prévue ni par la loi, ni par le code électoral.

III.6.2. Une élection des administrateurs communaux bloquée

La province de Bujumbura est une entité où le CNDD-FDD a eu aux élections communales de 2010 un échec cuisant par rapport aux autres entités. Même dans les communes urbaines où il a obtenu beaucoup de voix, il n'a pas pu atteindre 2/3 des conseillers communaux requis (soit 10 sur 15 des conseillers communaux) pour tenir la première réunion. Cela a constitué un obstacle majeur lorsqu'on voulait élire les administrateurs communaux. Les conseillers membres des partis qui ont boycotté les élections ne se sont pas présentés, ce qui bloqua l'élection des administrateurs. La province de Bujumbura n'a pas été à mesure de faire élire un seul administrateur au temps prévu par la loi, faute de quorum exigé. Pour l'ICG, l'élection des administrateurs communaux a dérogé au code électoral dans plusieurs circonscriptions.

[10] IWACU N° 68 du 18/6/2010, P.6

D'abord, le CNDD-FDD a privilégié des intimidations et différentes pressions pour dissuader les élus locaux de l'opposition de leur politique de la chaise vide et voter en sa faveur. Sur 38 communes où le CNDD-FDD était minoritaire, seules 6 d'entre elles ont eu des administrateurs communaux issus des autres partis.

Soulignons que dans les circonscriptions de Bujumbura rural où le CNDD-FDD n'avait pas eu le quorum exigé, les élections des administrateurs communaux ont été entachées d'irrégularités signalées par les CECI.

III.6. 3. Dissidence au sein des partis politiques : les mobilités et transferts des élus d'un parti à l'autre

Dans l'optique d'affaiblir les partis rivaux du CNDD-FDD, le ministère de l'intérieur a favorisé la dislocation de ces derniers. A ce propos Jérémie NTAHONKIRIYE précisé:*« La plupart des dynamiques observées au sein des partis concerne les principaux acteurs: les scissions donnant lieu à d'autres créations sont donc le résultat de divergence d'opinions dans le parti «mère» et la poursuite d'intérêts des uns et des autres»*[108]. Le parti FNL a été la première cible parce que après le départ de son leader Agathon RWASA, il a été immédiatement remplacé au cours d'un congrès organisé le 1/8/2010 par certains membres du comité exécutif dont la plupart d'entre eux avaient été expulsés à la suite du retrait du processus électoral.

Pour Alfred BAGAYA qui était vice-président du parti, il y a eu violation de la loi car l'article 56 du statut du parti stipule :*« En cas de vacance définitive de la présidence du parti FNL, par décès, maladie, démission ou toute autre cause de cessation de fonctions, l'intérim est assuré par le vice-président. Le congrès national extraordinaire doit être convoqué dans un délai ne dépassant pas 60 jours afin d'élire un nouveau président. En cas d'empêchement temporaire, le secrétaire général assure la gestion des affaires courantes»*[109]. Or, il n'y avait pas eu de vacance de poste de président du parti, ni du vice-président, ni secrétaire général. Ce congrès était:*« une réédition d'un autre congrès du même genre qui s'était tenu avec la bénédiction du ministère de l'intérieur. C'était Jacques KENESE qui avait été élu président secondé par Pasteur HABIMANA ex-porte-parole du FNL-PALIPEHUTU»*[110]. Le ministère

[108]NTAHONKIRIYE(J), Attitude et comportement socio-politique de la jeunesse burundaise face au multipartisme: de 1993 à 2009, Bujumbura, U.B., FLSH, Mémoire, 2010, P.1
[109]IWACU N° 75 du 6/8/2010, P.3
[110] Net presse du 2/8/2010

de l'intérieur a vite validé ce congrès qu'il avait autorisé. Le parti RADEBU-Intadebukirwa s'est également retiré de la coalition ADC-Ikibiri le 10/8/2010 alors qu'il ne restait que l'élection des collinaires. Ces dissidences des acteurs politiques des partis de l'opposition correspondent à ce que nous avons dit au début de ce chapitre. Ce sont uniquement les intérêts personnels qui permettent ces acteurs de quitter leurs anciens partis. Pour cette raison, nous confirmons que les intérêts personnels priment sur les intérêts collectifs.

Concernant les mobilités et transferts des élus d'un parti à l'autre, on peut donner l'exemple de GATOTO Alexis qui était conseiller communal à MUKIKE en 2005 provenant du parti PARENA mais qui s'est vite transféré vers le FNL d'Aghaton RWASA en 2010. Selon Dismas NTIYANOGEYE Administrateur communal de MUKIKE en 2005, il nous dit ceci : « pour certains, le PARENA n'était plus populaire, il fallait évoluer vers le FNL, qui était à la une ».

L'autre transfert est celui de MANWINGIRI Calinie qui était conseillère communale à MUKIKE en 2005 provenant du MRC qui a fait une transhumance politique vers le CNDD-FDD. Selon toujours Dismas NTIYANOGEYE, le mobile qui l'a poussé à changer de parti c'est la recherche d'un meilleur emploi car, avant 2010 elle était enseignante mais, aussitôt qu'elle a adhéré dans le CNDD-FDD, elle a été présidente de l'une des associations féminines.

Tableau 8 : Le transfert de certains élus d'un parti à l'autre

Nom et Prénom	Parti dont on était membre en 2005	Parti dont on s'est transféré en 2010
GATOTO Alexis	PARENA	FNL
MANWINGIRI Calinie	MRC	CNDD-FDD

Tableau réalisé par nous-mêmes à partir des données de l'enquête.

III.6.4. Les effets sociaux

Dès la déclaration des partis politiques réunis au sein de l'ADC-Ikibiri de se retirer des élections restantes, un mauvais climat politique s'est développée. Au moment où la campagne électorale pour les présidentielles était prête à commencer, l'ADC-Ikibiri avait déclaré qu'elle ferait elle aussi une campagne parallèle appelant ses membres à ne pas se présenter aux urnes. Pour ce, le ministère de l'intérieur déclara aux formations politiques de l'opposition de ne

tenir ni réunion, ni meeting à ses membres. Ce comportement du ministère de l'intérieur fut mal accueilli par les partis de l'opposition.

La communauté internationale, via son représentant dans la région des Grands Lacs, Roland Van De Geer avait demandé au gouvernement de laisser l'opposition s'exprimer auprès de ses membres c'est pour les inviter à ne pas prendre part aux élections mais en vain. Les formations politiques de l'opposition ont préféré utiliser d'autres voies en l'occurrence l'usage des tracts. En plus, ce malentendu a créé de nouveau une situation politique troublée dépassant même celle d'avant les communales. Ici et là, on entendait des assassinats ciblés, des emprisonnements arbitraires liés aux causes politiques selon les rapports des organismes internationaux et des associations locales des droits de l'homme. Les rapports de l'APRODH et de l'OHCDH ont affirmé une nette augmentation des cas d'arrestations et d'incarcération à base des mobiles politiques:« *Depuis le mois de mai au 20 juillet 2010, 242 personnes dans les rangs de l'opposition auraient été arrêtées*»[111].

Selon le rapport de Human Right Watch, pendant les présidentielles et les législatives, on a totalisé jusqu'à 128 attaques à la grenade à travers tout le pays. Ses attaques visaient pour la plupart des militants politiques quel que soit leur obédience. Elles ont fait 11 morts et 69 blessés. Au moins 33 lieux de réunion du CNDD-FDD ont été incendiés. Plus de 250 membres de l'opposition ont été arrêtés en juin et juillet. On relève les chefs d'accusation, l'incitation de la population à ne pas se présenter au vote. D'autres ont été accusés de crimes graves pour avoir lancé des grenades.

Au cours des présidentielles, le président de l'APRODH quant à lui estimait que les arrestations des membres de l'opposition étaient purement politiques:« *Plus de 70 personnes sont déjà arrêtées et la plupart d'entre elles sont incarcérées dans la prison centrale de Mpimba. Ce sont surtout les membres des partis FNL, UPD et MSD qui sont appréhendés, accusés d'atteinte à la sûreté et les auteurs de ces incarcérations sont des policiers issus de l'ex-mouvement rebelle CNDD-FDD*»[112]

[111]MBONIMPA(P.C), «Emprisonnement arbitraire des opposants au pouvoir », in IWACU,N°70 DU 2/7/2010, P.12
[112]MBONIMPA(P.C),Op.Cit, P.14

CONCLUSION GENERALE

En intitulant notre travail, **«Analyse comparative des élections communales de 2005 et de 2010 dans les communes Mukike et Mugongo-Manga»**, nous avions comme objectif de comparer les deux élections qui se sont déroulées dans deux échéances électorales différentes. Notre ambition était ensuite de montrer que tout change, tout évolue dans le temps et dans l'espace. Dans les élections communales de 2005, l'UPRONA a occupé la première place dans les communes qui font objet de notre étude et la troisième place dans tout le pays. Ce même parti a gardé la même place dans tout le pays dans les communales de 2010.Selon Nicodème BUGWABARI, en 2005 *« L'UPRONA doit sa place comme 3eme grand parti du pays après le CNDD-FDD, le FRODEBU surtout à ses militants âgés du monde rural»*[113]. Ceux-ci ont toujours vécu, selon BUGWABARI Nicodeme, deux types de rapports particuliers au politique: un rapport normatif et un rapport d'identification.

En 2010, cette pensée de cet auteur est restée mais non pas à la même allure car d'autres partis politiques ont pu dresser des programmes d'activités qui répondaient aux attentes de la population. C'est notamment le CNDD-FDD qui a mis en action la gratuité de l'enseignement primaire, la gratuité de la maternité des mères en couche et la gratuité des soins de santé des enfants de moins de 5 ans. C'est dans ce sens que l'UPRONA a vu baisser sa popularité dans les communes Mukike et Mugongo-Manga au moment où la situation était tout autre pour les autres formations politiques et surtout celle du CNDD-FDD non seulement dans les deux localités de la province Bujumbura mais aussi dans le pays en général.

Le premier chapitre de ce travail nous a permis de définir les concepts fondamentaux d'élection, démocratie et les modes de scrutin.

Ensuite, nous avons montré les comportements électoraux et leurs modèles d'analyse. Pour ce dernier point concernant les modèles d'analyse, deux écoles nous ont servi de références il s'agit de : l'Ecole de COLUMBIA et celle de MICHIGAN.

Quant au deuxième chapitre, il nous a permis de montrer un chemin de compréhension à toute personne non informée du contexte socio-politique du déroulement des élections de 2005 et de 2010. Il a été pour nous l'occasion de montrer la comparaison de ces deux élections communales même si elles se sont déroulées dans des contextes différents.

[113]BUGWABARI(N), Réflexions sur la victoire du CNDD-FDD aux élections de 2005 au Burundi, Pau, décembre 2005, P.4

Dans le troisième chapitre, les enquêtes menées dans les communes Mukike et Mugongo-Manga nous ont permis de faire une analyse comparative des élections communales de 2005 et de 2010 à partir des tendances lourdes du vote des deux communes. Nous avons également analysé les effets de la contestation de l'élection communale de 2010.

En définitive, nous constatons que les résultats de ce travail contiennent des éléments d'explication de notre hypothèse mais notre travail constitue un chantier inachevé, réalisé en se bornant uniquement sur les communes Mukike et Mugongo-Manga. Il serait intéressant de tirer une meilleure conclusion en portant nos résultats sur toute l'étendue nationale. Nous incitons alors toute personne intéressée par ce sujet de le porter sur l'échelle nationale afin de tirer des conclusions plus fiables.

BIBLIOGRAPHIE

I. Les ouvrages généraux

1.BURDEAU, (Georges), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, L.G.D.J, 1980

2.CADART, (Jacques), *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, Paris, L.G.D.J

3.CHABAL, P. et DALLOZ,J.P., *L'Afrique est partie, du désordre comme instrument politique*, Economica, 1999.

4.DUVERGER, (Maurice), *Institution politique et droit constitutionnel*, Paris, PUF, 1955.

5.GAXIE (Daniel), *la Démocratie*, Paris, Montchrestien.

6.Jean François MEDARD : « *Autoritarisme et démocratie en Afrique* » in politique africaine n° 93, oct- 1991.

7.Jean- Yves DORMAGEN et Daniel MOUCHARD, Introduction à la science politique,3ème édition.

8.Marcel, P. et Jean, B., *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, DALLOZ, 11, rue, Paris, 1978.

9.MAYER, N. et PERRINEAU, P., *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992

10. PERRINEAU, P. et REYNIE, D., *le dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001

11. MANIRAKIZA, Z., *Réveil démocratique en Afrique*, le Puzzle burundais in Au cœur de l'Afrique, Bujumbura, Presses Lavigerie, 1994.

II. Autres documents

1.OAG : Les élections de 2010 et régression démocratique. Rapport d'observation de la gouvernance du deuxième semestre, Bujumbura, Février 2011.

2.United states, In formation Agency in Qu'est-ce que la démocratie, octobre 1991.

3.Syllabus du cours d'Histoire des Institutions Politiques, U.B, F.L.S.H, 2010 1ère Licence.

4.Consultants Athanase NTIYANOGEYE et Pierre Claver NDAYICARIYE : Evaluation du processus électoral de 2005.

5.COSOME, Guide de l'observateur des élections au Burundi.

6.COSOME, Rapport sur le rôle des observateurs de la société civile

7.COSOME, Rapport synthèse du déroulement des élections de 2005 au Burundi, Bujumbura, Décembre 2005.

8.COSOME, Rapport général des observations des élections de 2010

9.République du Burundi, Code électoral du 18/9/2009, Bujumbura, 2009.

10. République du Burundi, Loi n°1/02 du 25/01/2010 portant révision de la loi n°1/016 de la 20/4/2005 portante organisation de l'organisation de la commune, Bujumbura 2010.
11. OAG, Apport, élection controversée et risque de régression démocratique, Bujumbura, Août 2010.
12. Barumwete (s), Analyse contextuelle de l'état de la Gouvernance du Burundi (juillet-Aout), 2011.
13. International Crisis Group, Burundi : Du boycott électoral à l'impasse politique, Rapport Afrique n°162,7 février 2011.
14. NIMUBONA (J), la perception de l'identité ethnique dans le processus électoral au Burundi, Rapport : LD.GL.
15. BUGWABARI (N), la Réflexions sur la victoire du CNDD-FDD aux élections 2005 au Burundi, Pau, Décembre 2005.
16. Rapport de la commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale. Bujumbura. 1989, p.104.

III. Mémoires et Thèses

1.HABONIMANA, R., Analyse comparative des élections Communales de 2005 en Communes Rusaka et Nyabihanga. Bujumbura, U.B, F.L.S.H, 2010.
2.NIRIKANA, R., Analyse comparative des élections législatives de 1965 et celles de 1993, Bujumbura, U.B, F.L.S.H, 2008.
3.NDICUNGUYE, D., Etude comparative des élections législatives de1965 et celles de 1982, Bujumbura. U.B, F.L.S.H, 1994.
4.MADEBARI, M., et BIGIRIMANA, C., Les Cadres structurants, les prédispositions électorales de 2005 au Burundi : Cas des Communes Songa et Gisozi,U.L.T, Bujumbura, 2010.
5.NTAKIYIRUTA, I., Enjeux et Comportements électoraux au niveau local : cas des élections du 3 juin 2005 en Commune Bisoro et Kayokwe, Bujumbura, U.B, F.L.S.H, 2011.
6.MPAWENAYO, J.B., Analyse Comparative des élections législatives de 1993 et celles de 2010 au Burundi, Bujumbura, U.B, F.L.S.H, Histoire, Mars, 2011.
7.NDIKUMANA, A., Les termes de la contestation électorale et ses effets au Burundi : Etude Comparative des élections Communales de 2005 et de 2010 en Mairie de Bujumbura, Bujumbura. U.B, F.L.S.H, 2013.
8.NTAHONKIRIYE, J., Attitude et Comportement sociopolitique de la jeunesse burundaise face au multipartisme, de 1993 à 2009, Bujumbura. U.B, F.L.S.H, mémoire, 2010.

9.Gitata, D., De la manipulation ethnique pour la conquête du pouvoir au Burundi (1896-1993), Bujumbura, U.B, F.L.S.H, 2009.

10. NIYUNGEKO, A., Le quartier Ngagara face à la crise d'octobre 1993 : Evolution socio-économique (1993-2000), Bujumbura, U.B, F.L.S.H, 2006.

11. RUBERINTWARI, P., Difficile modernisation du Tiers-Monde : le cas de l'échec de la démocratisation au Burundi, in au cœur de l'Afrique, Bujumbura, Presses Lavigerie, Tm3-4, 1994, 441.

12. HATUNGIMANA Pierre Claver, in Impact de la crise d'octobre 1993 sur les relations socio-économiques entre la commune Mukike et Mutambu (1993-2008), Bujumbura, U.B, F.L.S.H, 2012.

13. MISIGARO, A., Etude des conditions de vie du site Twuya de la commune Mukike, UB, FLSH, 2007.

14. NDIKURIYO, E., Etude comparative des comportements des électeurs de la Commune MUGAMBA aux élections de 1993 et de 2005, Bujumbura, UB, FLSH, Histoire, 2011.

15. NIMUBONA J., Analyse de représentation du pouvoir politique. Cas du Burundi : Thèse pour Doctorat en Sciences Politique, Paris, PUF, Septentrion, 1988.

IV. Les journaux

1. Renouveau du Burundi, n°6490 du 17 mai 2005,p.8.

2. IWACU n° 68 du 18 juin 2010,p.6

3. IWACU n° 75 du 6 aout 2010,p.3

4. Net presse du 13 décembre 2010,p.2

5. IWACU n°70 du 2 juillet 2010,p.4

ANNEXES

LISTE DES PERSONNES ENQUETEES ET INTERVIEWEES AYANT PRECISE LEURS NOMS

Nom et prénoms	Fonctions	Partis politiques/ indépendants sympathisant	Age	Lieu	Date
BAMPOREYE Léonidas	enseignant	MRC	56 ans	Mayuyu	27/12/2013
BICARI Ildéphonse	cultivateur	UPRONA	80 ans	Mayuyu	27/12/2013
BIZURU Candide	cultivatrice	Indépendante	40 ans	Mayuyu	27/12/2013
BUKURU Christophe	cultivateur	FNL	60 ans	Mayuyu	27/12/2013
GATAVU Léon	cultivateur		53 ans	Mayuyu	27/12/2013
HAKIZIMANA Jean Bosco	étudiant	Indépendant	48 ans	Ijenda	2/1/2014
IRANKUNDA Thérèse	cultivatrice	MSD	33 ans	Kankima	2/1/2014
KABIRIGI Dismas	Cultivateur	UPRONA	29 ans	Mayuyu	28/12/2013
KABONEKA Astère	enseignant	MRC	41 ans	Mayuyu	28/12/2013
KABONEKA Cassien	enseignant	MRC	45 ans	Rukina	28/12/2013
KABUYENGE Gaudence	cultivatrice	CNDD-FDD	42 ans	Bikanka	30/12/2013
KANYANGE Marie Louise	cultivatrice	FNL	28 ans	Bikanka	30/12/2013
KEZIMANA Jacqueline	cultivatrice	UPRONA	30 ans	Rukina	31/12/2013
KIRAHAGAZE Déo	cultivateur	Indépendant	50 ans	Mugongo	3/1/2014
MBONABUCA Marie Claire	cultivatrice	CNDD-FDD	37 ans	Majombe	3/1/2014
MBONIMPA Mariane	cultivatrice	CNDD-FDD	48 ans	Rukina	4/1/2014
NAHIMANA Charles	cultivateur	MSD	39 ans	Rukina	4/1/2014
NAHIMANA Donatien	cultivateur	MSD	37 ans	Mugongo	5/1/2014
NDAYIRAGIJE Etienne	étudiant	MSD	44 ans	Majombe	5/1/2014
NDAYISENGA Consolate	cultivatrice	UPRONA	42 ans	Ijenda	6/1/2014
NDENZAKO Salvator	Agent de la poste	UPRONA	38 ans	Mayuyu	31/12/2013
NDIKUMWENAYO Rénovat	cultivateur	CNDD-FDD	36 ans	Kankima	7/11/2014
NDUWARUGIRA Joseph	enseignant	CNDD-FDD	46 ans	Kankima	8/11/2014
NDUWAYO Immaculé	cultivatrice	UPRONA	52 ans	Rwibaga	9/1/2014
NDUWIMANA Euphémie	Aide-soignante	CNDD-FDD	45 ans	Mayuyu	28/12/2013
NIBIGIRA Clémence	cultivatrice	UPRONA	56 ans	Mayuyu	27/12/2013
NIBIRABA Cathérine	cultivatrice	UPRONA	43 ans	Mayuyu	27/12/2013
NIJIMBERE Francine	cultivatrice	CNDD-FDD	40 ans	Mayuyu	27/12/2013
NIYOKINDI Gratien	cultivateur	FNL	38 ans	Rwibaga	8/1/2014
NIYUNGEKO Thérèse	cultivatrice	FRODEBU	39 ans	Rwibaga	10/1/2014
NTIYANOGEYE Dismas	Conseiller au BET	UPRONA	60 ans	Bujumbura	15/12/2017

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE SUR LES ELECTIONS COMMUNALES DE 2005 ET DE 2010 DANS LES COMMUNES MUKIKE ET MUGONGO-MANGA

I. Identificatioin de l'enquêté (écrire la réponse)

1. Nom.....Prénom.....

2. CommuneProvince.....

3. AgeSexe

4. Etat-civil : (cocher la bonne réponse)

Marié (e) : Divorcé (e) :..... Célibataire : Veuf (ve) :

5. Quelle est votre religion ? (Cocher la bonne réponse)

-Catholique ProtestanteMusulmane.....Athée AutresLaquelle ?

6. Niveau d'Etudes :

7. Quelle était votre profession en 2005 ?

8. Quelle est votre profession actuellement ?

9. Quelle aurait été votre appartenance politique en 2005 ?.....

10. Quelle aurait été votre appartenance politique en 2010 ?.....

II. Questionnaire

1. Avez-vous suivi les campagnes électorales lors des élections communales de 2005 ? Pourquoi ?.....

.....

2. Avez-vous suivi les campagnes électorales lors des élections communales de 2010 ? Pourquoi ?.....

.....

3. Quels étaient les points de ressemblances et de différences entre les projets de sociétés des différents partis ?

.....

4. A votre avis, quelles sont les particularités remarquées dans la campagne électorale de deux scrutins qui se sont déroulés dans deux périodes différentes ?

.....

5. Dans certaines provinces, on a remarqué que lors de la campagne électorale il y certains acteurs politiques qui ont distribué les biens pour stimuler la population à les voter. Ces cas ont-ils été observés chez vous ?

Oui Non Si oui, quels sont les types de biens qu'on vous a donnés ?

.....

6. Avez-vous voté aux élections communales de 2005 ? Oui Non.....

Si oui avez-vous voté pour quel parti ?Pourquoi ?

7. Avez-vous voté aux élections communales de 2010 ? Oui ... Non.....

Si oui avez-vous voté en faveur de quel parti ?Justifiez votre réponse

.....

Si non, pourquoi ?

.....